

BULLETIN



MUNICIPAL

Direction-Administration :
Mairie de Saint-Cloud

OFFICIEL

Publication trimestrielle

VŒUX 1954

Pour la première fois en 1946, le n° 2 du Bulletin Municipal apportait à la population de Saint-Cloud les vœux de la Municipalité. C'est donc en 1954 une tradition déjà, quoique peu ancienne, à laquelle elle entend bien ne pas faillir. C'est de tout cœur que nous adressons à nos administrés nos vœux les meilleurs.

Nous souhaitons — cela va de soi — d'abord santé et prospérité à tous; et sur le plan de la grande famille que représente notre commune, nous souhaitons que celle-ci soit toujours plus belle, plus propre, plus agréable à habiter.

Nous nous efforçons de penser à notre cité, de découvrir son avenir, de prévoir son évolution, de retrouver dans l'enchevêtrement des intérêts particuliers qui s'opposent et des événements qui se déroulent quelques constantes, quelques notions claires, simples, sûres, une ligne de conduite. Nous nous efforçons en un mot de dégager un plan, un programme.

Par ce bulletin, nous tenons la population au courant de nos projets et de nos réalisations — mais nous ne voudrions pas que cet échange fût à sens unique — que nos administrés n'hésitent pas à nous écrire, à nous visiter, à nous consulter. C'est un vœu que la Municipalité forme. S'il est exaucé, elle pourra faire œuvre plus utile encore, maintenir davantage l'orientation de ses pensées vers le bien public, témoigner l'intérêt qu'elle porte aussi bien à la solution des grands problèmes qui se posent qu'à l'amélioration constante de petits détails.

Elle pourra ainsi rendre son administration plus humaine et prouver son sens du réalisme.

Le Maire,
F. CHAVETON.

LOGEMENT

L'article que nous avons publié dans le dernier numéro du *Bulletin Municipal* sur nos H.L.M. a retenu l'attention de nombre de nos lecteurs, même parmi ceux qui n'étaient pas directement intéressés par la question en qualité de demandeurs ou de bénéficiaires d'un logement.

Plusieurs personnes ont bien voulu nous dire qu'elles avaient évalué les difficultés que la Municipalité avait dû résoudre pour répartir les 49 logements dont a pu disposer la ville de Saint-Cloud. Quel déchirement (le mot n'est pas trop fort) de n'avoir pu retenir les demandes de foyers extrêmement intéressants qui restent parmi les 368 insatisfaites.

Un espoir subsiste pour la deuxième tranche de construction, mais il faut attendre et, là encore, nous ne pourrions satisfaire toutes les demandes, à beaucoup près.

Dès maintenant, nous croyons intéressant de présenter ici le bilan de la première opération.

Ainsi que nous l'avons dit, quelques logements, libérés par des bénéficiaires d'H.L.M., ont pu être récupérés au profit d'autres prioritaires. C'est ainsi que onze foyers ont bénéficié du « mouvement » provoqué par l'attribution des 49 logements H.L.M.

Ces 60 foyers (qui totalisent 126 enfants) se répartissent de la façon suivante : 17 expulsés, 32 insalubres ou surpeuplés, 10 familles nombreuses (4 enfants ou plus), 7 fonctionnaires mutés. Si le total de ces différentes catégories dépasse le chiffre de 60 indiqué plus haut, c'est que certains foyers

(Suite page 2).

Electeurs, Electrices...

Pensez à votre inscription sur la liste électorale

La date limite est le 4 Février 1954

(Suite page 3).

se retrouvent dans plusieurs catégories, par exemple un foyer « expulsé » peut être en même temps « famille nombreuse » et « surpeuplé »; tel « fonctionnaire muté » est en même temps « famille nombreuse » et « insalubre ».

L'aménagement des abords se poursuit. La mauvaise saison rend l'accès quelquefois difficile. C'est un petit moment désagréable à passer et, quand le printemps viendra inonder de soleil tout l'ensemble, nul doute que chacun appréciera à sa juste valeur le bonheur de disposer de locaux sains, aérés et convenablement aménagés où la vie de la famille peut s'organiser rationnellement, où les enfants respirent à pleins poumons. Nul doute que ceux qui, depuis des années, se trouvaient confinés dans des logements sans air, sans lumière et sans commodités, apprécient leur nouvel état.

La question nous a été posée de savoir quel groupe scolaire devait recevoir les enfants de la nouvelle cité. Nous répondrons que, administrativement, le lieu où sont construits les bâtiments dépend du quartier du Centre, mais étant donné la facilité d'accéder aux écoles des Coteaux, nous avons laissé aux parents la liberté de choisir entre ces dernières écoles et celles du Centre.

Précisons que électeurs et électrices seront compris sur les listes électorales du quartier du Centre et voteront à la mairie. Ils auront naturellement à faire faire, s'il y a lieu, leur changement de domicile (avant le 4 février).

Et maintenant, il s'en faut de beaucoup que la crise du logement soit solutionnée à Saint-Cloud. Une deuxième tranche d'H.L.M., nous l'avons dit, commence à sortir de terre et permettra de satisfaire encore quelques demandes parmi celles qui n'ont pu l'être pour la première tranche.

Mais il faut continuer.

Le Conseil municipal, dans une de ses dernières séances, a nommé une commission du logement de 11 membres qui va rechercher les solutions les meilleures pour construire de nouvelles habitations.

Quoi qu'en pensent certains, la solution n'est pas simple. Il est, sans aucun doute, facile de demander la construction d'urgence de 500 logements pour permettre aux prioritaires de passer Noël 1954 dans des conditions convenables. Une telle proposition émane certainement d'un bon sentiment et nul doute que chacun soit prêt à s'y associer, mais il suffit de réfléchir un peu pour voir le caractère absolument démagogique d'une telle proposition qui ne peut servir qu'à faire naître des espoirs absolument irréalisables.

Si l'on veut bien remarquer que, sans tenir compte du prix du terrain (et à Saint-Cloud on ne peut négliger cet élément), un logement du type « économique et familial », modèle Courant, de deux pièces est estimé 1.400.000 francs, il faudrait, pour 500 logements, que nous pussions disposer d'un capital de 700 millions. Peut-on dire où nous pourrions trouver une telle somme ?

Il faudra bien s'en tenir à des solutions moins spectaculaires.

La Commission ne manquera pas d'attacher au problème toute l'importance qu'il mérite et travaillera sérieusement à mettre sur pied des projets qui seront soumis au Conseil Municipal.

UN PROJET DE 700 LOGEMENTS

Le Conseil Municipal, ainsi qu'on le verra d'autre part, a longuement discuté, au cours de sa séance du 16 décembre dernier, un projet de construction d'immeubles à réaliser par l'initiative privée, projet dont bénéficieraient, dans une certaine mesure, nos concitoyens.

Ce projet, dressé par M. G. MATHON, 1^{er} Grand Prix de Rome, architecte en chef, à la demande d'un groupement formé de Compagnies ou Sociétés d'assurances nationalisées, qui a pour titre : « Société Immobilière de la rue du Mont-Valérien » comportait, lorsqu'il a été déposé à la mairie, des immeubles de 15 et 18 étages devant donner 800 logements à construire sur des terrains acquis par ladite Société immobilière, rue du Mont-Valérien, boulevard de la République et rue du Pierrier.

Le Maire fit savoir aux responsables du projet qu'il avait déjà exprimé sa façon de voir concernant les grands immeubles lors de la dernière campagne électorale municipale et qu'étant donné la hauteur des immeubles, il se verrait dans l'obligation de transmettre le projet avec avis défavorable à l'autorité supérieure, une fraction du Conseil Municipal étant contre l'édification de buildings sur la colline de Saint-Cloud.

Il indiqua, néanmoins, que la Municipalité, soucieuse de procurer des logements à ses administrés, pourrait patronner le projet si les trois conditions suivantes étaient remplies :

- 1° Remaniement du projet en vue de diminuer la hauteur des immeubles;
- 2° Mise à la disposition de la ville pour ses administrés et à des conditions de location raisonnables, d'une centaine de logements;
- 3° Octroi à la ville de Saint-Cloud par les Compagnies d'assurances intéressées, d'un prêt d'au moins 100 millions de francs, destiné à financer la construction d'un groupe scolaire rendu nécessaire par la réalisation, dans le secteur communal de la rue du Mont-Valérien, rue du Pierrier, d'un millier de logements.

Des pourparlers furent donc engagés et la Société immobilière fit savoir qu'elle était disposée à satisfaire les desiderata exprimés par la Municipalité, sous réserve, toutefois, qu'elle puisse réaliser de 650 à 700 logements, en conservant une grande partie du parc existant actuellement.

C'est alors que la question de hauteur des immeubles et de protection du site s'est de nouveau posée. Le Conseil Municipal, d'une part, les services d'urbanisme et préfectoraux ainsi que le Comité d'aménagement de la région parisienne, d'autre part, furent saisis de cette affaire.

Le Conseil Municipal, dans sa majorité, fit savoir, au cours d'une séance privée, qu'il n'était pas partisan d'édifier à Saint-Cloud des immeubles élevés. Il considère, en effet, que le grand immeuble du parc du Val-d'Or dépare le site et qu'il n'y a pas lieu d'en construire d'autres aussi importants sur les coteaux de Saint-Cloud. Mais il y a la question des 100 logements et du prêt de 100 millions, ce qui est loin d'être négligeable. Aussi, l'Assemblée communale estimant que ces avan-

tages justifient une dérogation à son opposition de principe à la construction d'immeubles élevés, a-t-elle donné un avis favorable à la construction de 700 logements sur les terrains en question.

Elle a approuvé par ce vote le nouveau plan masse qui comportait trois immeubles de 11 étages sur rez-de-chaussée et 4 immeubles de 8 étages, tout en priant le Maire, auquel elle a fait confiance, d'engager de nouveaux pourparlers avec la Société en question, pour essayer d'obtenir les 700 logements et les avantages consentis, sans qu'il soit nécessaire d'édifier des immeubles de 11 étages, dut-on au besoin supprimer partiellement ou totalement le parc, en conservant toutefois de larges avenues plantées d'arbres.

Le Comité d'aménagement de la région parisienne, de son côté, étudia l'affaire et ses membres vinrent même sur place pour examiner, à l'aide de ballonnets, ce que pourrait donner l'édification de nouveaux grands immeubles dans cette partie du territoire communal.

Cet organisme, dont le rôle est surtout de protéger les sites, s'est réuni au Ministère de la Reconstruction et du Logement, quai de Passy, le 11 janvier dernier.

Après une longue délibération et après avoir entendu les explications du Maire de Saint-Cloud, qui a fait connaître la mission dont l'avait chargé le Conseil Municipal, a émis, à une très faible majorité, un avis favorable de principe à un nouveau projet qui comporterait un ou deux immeubles de 12 étages. Le Comité n'a pas paru attacher à la question esthétique une importance aussi grande qu'on aurait pu le croire.

Le Maire écrivit alors au Président-Directeur Général de la Société Immobilière, la lettre dont on trouvera ci-après les passages essentiels :

Saint-Cloud, le 13 Janvier 1954.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Je ne veux pas tarder davantage à vous mettre au courant de la séance du Comité d'aménagement de la région parisienne qui s'est tenue le 11 janvier au Ministère, quai de Passy.

Bien que ne faisant pas partie de cet organisme, la question traitée intéressant particulièrement Saint-Cloud, j'avais été convoqué et j'ai été amené à prendre la parole à plusieurs reprises, ayant reçu du Conseil Municipal, qui a délibéré longuement sur cette affaire dans sa séance du 16 décembre 1953, la mission de défendre au mieux les intérêts de la ville de Saint-Cloud.

Le Comité d'aménagement n'a pas paru attacher à la question esthétique une importance aussi grande que l'on aurait pu croire. Cela tient peut-être à ce qu'un grand nombre de ses membres qui ont été admis à voter connaissaient peu et mal les lieux. Après une assez longue discussion et de multiples interventions, le Comité a décidé, à une très faible majorité et sous certaines réserves qui vous seront communiquées par ses soins, de donner un avis favorable de principe à votre dernier projet.

Je crois qu'il est bon qu'aux réserves faites par le Comité, j'ajoute les miennes ou plutôt celles du Conseil Municipal, qui m'a aussi prié de défendre au maximum le site et qui m'a assigné comme dernière position de repli : trois immeubles de 11 étages sur rez-de-chaussée (immeubles A.B.C.) et les autres ne dépassant pas 8 étages, ce qui devrait, d'après le dernier plan-masse que vous m'avez communiqué, donner 704 logements au total. Or, il m'a semblé comprendre, lors de la séance du 11 janvier, que votre dernier projet, dont je regrette de n'avoir pas encore eu connaissance et que je vous serais obligé de me soumettre au plus tôt, comptait précisément deux immeubles de 12 étages sur rez-de-chaussée.

J'aurais aimé ne pas arriver à cette position de repli et pensais qu'il serait possible de réaliser le projet sans construire des immeubles de 11 étages, dut-on, au besoin, supprimer totalement ou partiellement le parc en conservant, toutefois, des avenues plantées d'arbres.

Je tiens à vous signaler que, malgré l'avis favorable de principe de la Commission d'aménagement de la région parisienne, il serait impossible en ce qui me concerne de donner un avis favorable si les 11 étages plus rez-de-chaussée étaient dépassés; je devrais en ce cas retourner devant le Conseil Municipal.

Je suis persuadé que maintenant que vous avez recueilli les différents avis, vous aurez à cœur, au nom des Sociétés nationalisées que vous représentez et qui plus que d'autres Sociétés ont des devoirs envers la Nation, de satisfaire à nos desiderata.

D'avance, au nom des Clodoaldiens, je vous en remercie et j'espère qu'en vue de l'ouverture très prochaine du chantier, vous me ferez parvenir par retour un projet tenant compte des réserves formulées de part et d'autre.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire,

Signé : F. CHAVETON.

Espérons qu'une solution favorable sera trouvée et que, tout en réalisant des immeubles qui ne dépareront pas le site, il sera possible à la ville de Saint-Cloud de disposer dans ces constructions nouvelles des 100 logements promis, qui pourront être loués à des conditions raisonnables.

Nous ne manquerons pas de tenir nos lecteurs informés de cette importante question.

INSCRIPTION SUR LA LISTE ÉLECTORALE

Toutes les personnes de nationalité française, qui jouissent de leurs droits civils et politiques, doivent être inscrites sur la liste électorale. Cette inscription a été rendue obligatoire par l'article 4 de la loi du 9 mai 1951. Elle est d'ailleurs indispensable pour l'exercice du droit de vote, qu'il s'agisse d'élections générales, cantonales et municipales.

Pour être électeur, il faut être âgé de 21 ans au 31 mars 1954, n'être ni interdit, ni frappé d'une incapacité prévue par la loi, posséder son domicile réel à Saint-Cloud et y avoir sa résidence effective de six mois au 31 mars 1954.

Les personnes désirant se faire inscrire devront se présenter à la mairie, 2^e bureau, munies d'une des pièces suivantes :

- Livret militaire,
- Carte d'identité,
- Passeport,
- Livret de famille,
- Fiche d'état civil,

et être en possession d'un certificat de domicile ou de toutes autres pièces pouvant justifier leur résidence à Saint-Cloud.

Nous engageons vivement les personnes non inscrites qui ont atteint ou atteindront 21 ans au 31 mars 1954 à se présenter à la mairie, 2^e bureau, pour régulariser leur situation.

Nettoyage des trottoirs

Nous avons maintes fois et maintes fois rappelé, tant par affiches que par la voie du *Bulletin Municipal*, qu'en cas de neige ou de verglas, il appartenait, non pas aux services municipaux mais aux habitants eux-mêmes, de balayer ou de nettoyer leurs trottoirs.

Est-ce si difficile que cela à faire ? Nous ne le pensons pas. Et pourtant, nous constatons que le nettoyage n'est pas effectué et que c'est précisément ceux à qui incombent cette charge qui se plaignent, lorsqu'il y a de la neige, de ne pouvoir circuler librement sur les trottoirs.

Pensons qu'il y a à Saint-Cloud 42 kilomètres de routes et, par conséquent, 84 kilomètres de trottoirs et qu'il est pratiquement impossible aux cantonniers d'être partout à la fois, surtout dans une ville qui est très accidentée et où il est nécessaire par temps de neige ou de verglas de nettoyer ou sabler d'abord les escaliers ou les rues en pente.

Il y a quelques jours, un dimanche matin, le verglas s'est formé vers 9 heures et il était impossible aux piétons et à plus forte raison aux automobilistes de circuler. Les automobiles ne pouvaient absolument pas monter ou descendre les rues à forte déclivité, comme la rue Dailly, et les conducteurs devaient se contenter de placer leur véhicule contre la bordure du trottoir. Savez-vous ce que l'on a entendu à plusieurs reprises : « Qu'attendent donc les services de voirie pour faire circuler la sableuse ? » Nous voudrions bien que l'on réfléchisse un peu avant de faire de telles réflexions.

Les véhicules de la voirie que l'on aurait fait sortir ce jour-là avec la sableuse n'auraient pas davantage tenu sur la chaussée que les véhicules des particuliers et si même nous avions eu l'imprudence de les faire rouler, ç'eût été catastrophique car on risquait, en effet, à la suite de dérapages, de tamponner à chaque instant les véhicules en stationnement, alors on eut recours au sablage à la pelle, ce qui est évidemment plus long.

Nous rappelons encore une fois à nos concitoyens qu'ils ont la charge de nettoyer leurs trottoirs et les invitons instamment à le faire, surtout lorsqu'il y a de la neige.

Nous pourrions recourir aux services de police pour faire respecter la réglementation sur ce point, comme cela se fait dans certaines communes, mais nous réprouvons cette façon de procéder et faisons appel à la compréhension de chacun; nous espérons être entendus.

Peut-on contenter tout le monde...

On est journellement amené à constater qu'il est bien difficile, peut-être plus dans l'Administration municipale qu'ailleurs, de contenter tout le monde. Il n'y a là rien de nouveau, ni rien de surprenant mais certaines réactions méritent d'être retenues; nous pensons amuser nos lecteurs en leur signalant les faits suivants :

1° La Municipalité, dans le précédent numéro du *Bulletin Municipal*, exposait les grandes lignes du programme qu'elle avait l'intention de proposer au Conseil Municipal pour la durée du mandat. Dans ce programme, il est question de supprimer les cassis, notamment dans le quartier du Val-d'Or, lesquels cassis ont donné lieu à de très nombreuses réclamations.

Or, un de nos concitoyens, propriétaire d'un véhicule automobile et père de famille, a fait observer qu'il était inadmissible de dépenser de l'argent pour supprimer des cassis, lesquels ont le mérite de limiter la vitesse des automobiles et partant de protéger les piétons, notamment les enfants. Notre correspondant fait confiance aux constructeurs automobiles pour doter les véhicules d'amortisseurs suffisants;

2° On s'est souvent plaint à Saint-Cloud que l'éclairage public était insuffisant, surtout dans les grandes artères, ce qui a amené la Municipalité à faire décider par le Conseil Municipal le remplacement d'un certain nombre de foyers lumineux jugés insuffisants par des foyers plus puissants, éclairant notamment à la fluorescence.

Ne croyez pas que tout le monde en soit satisfait.

Nous avons, en effet, enregistré des plaintes de personnes qui estiment que le nouvel éclairage est trop intensif et qui déclarent que cela les gêne.

3° Les services municipaux procèdent à la destruction de l'herbe sur les trottoirs au moyen, notamment, d'un produit qu'on appelle le « tue-herbe ».

Enlever l'herbe, c'est très bien, mais cela ne plaît pas à tout le monde puisqu'on a fait remarquer qu'après tout l'herbe sur certains trottoirs, c'était décoratif et que l'on avait mieux à faire.

Nous pourrions citer beaucoup d'autres faits en disant, par exemple, que les habitants d'une rue qui ont adressé des pétitions pour obtenir l'élargissement et la réfection de la chaussée, en vue de l'amélioration de la circulation, sont les premiers à se plaindre, lorsque les travaux sont faits, de l'accroissement de cette circulation.

Mais nous ne voulons pas abuser plus longtemps de nos lecteurs, qui savent très bien, eux aussi, qu'il est très difficile de contenter tout le monde.

Au sujet de vœux émis par le Conseil Municipal

Dans sa séance du 20 octobre 1953, le Conseil Municipal a émis, entre autres, deux vœux importants : le premier en vue d'augmenter les effectifs du Commissariat de police de Saint-Cloud jugés notoirement insuffisants, le second tendant à prolonger jusqu'à la Porte Jaune, par le boulevard de la République et la place Magenta, la ligne d'autobus n° 144, Pont de Neuilly-Suresnes.

Le Maire, en transmettant ces vœux aux autorités compétentes, a rappelé ses démarches et correspondances antérieures — puisqu'il est déjà intervenu à différentes reprises sur ces deux questions — et a tout particulièrement insisté pour que satisfaction soit enfin donnée à la ville de Saint-Cloud.

M. le Président de l'Office Régional des Transports Parisiens, dans une lettre du 14 novembre 1953, a fait savoir que la requête présentée par la ville de Saint-Cloud pour la prolongation de la ligne d'autobus n° 144 avait été mise à l'étude.

En ce qui concerne les effectifs de police, M. le Commissaire de police de Saint-Cloud a fait savoir, par lettre du 18 novembre 1953, que M. le Directeur des Services de police de Seine-et-Ois, à qui il avait transmis le vœu émis par le Conseil Municipal, a indiqué qu'il envisageait l'affectation au Commissariat de police de Saint-Cloud d'une vingtaine de gardiens, vraisemblablement

au début de l'année 1954. Il a précisé que plusieurs éléments en provenance des C.R.S. devaient être versés prochainement dans les corps urbains et affectés en priorité dans les circonscriptions les plus chargées de Seine-et-Oise.

Nous sommes au début de 1954 et rien n'a encore été décidé quant à la prolongation de ladite ligne d'autobus et le Commissariat de police n'a pas encore reçu les vingt agents promis.

Nous ne manquerons pas d'intervenir à nouveau dans quelques jours auprès des autorités responsables, car il serait inadmissible que l'on ne tienne pas compte de nos requêtes qui sont, en tous points, parfaitement justifiées.

JOURNÉE DES VIEILLARDS DU 25 OCTOBRE 1953

A l'occasion de la Journée Nationale des Vieillards, un Comité a été constitué sous l'égide de la Municipalité pour organiser la quête sur la voie publique et assurer entre les vieillards nécessiteux la répartition des fonds recueillis.

Grâce aux efforts de tous les groupements représentés dans le Comité local, il a pu être recueilli une somme de 123.543 francs, dont 22.000 francs produits par la quête faite au cours de la séance artistique donnée par la troupe théâtrale « Blomet-Volontaire », à la Salle des Fêtes, le 24 octobre 1953.

Après déduction de 10 % revenant au Comité départemental, il restait 111.189 francs qui ont été répartis entre 111 vieillards, à raison de 1.000 francs par foyer.

Une liste unique des bénéficiaires a été établie en accord entre tous les groupements composant le Comité, liste comprenant en premier lieu les vieillards inscrits au Bureau de Bienfaisance.

Nous tenons à remercier tous les groupes qui ont accepté de travailler ensemble à cette œuvre et qui, déjà, ont tout au long de l'année, le souci d'aider les vieillards, savoir :

Le Parrainage des Vieillards.

L'Union des Vieux Travailleurs.

Les Conférences Saint-Vincent-de-Paul de Saint-Cloud et du Val-d'Or.

La Croix Rouge Française (section de Saint-Cloud).

La Ligue Féminine d'Action Catholique (L.F.A.C.).

La Jeunesse Etudiante Chrétienne (J.E.C.F.).

Les Guides de France.

Les membres de ces Associations ont rivalisé de zèle pour solliciter la générosité des Clodoaldiens et leur effort a été couronné de succès.

Nous les en remercions. De même que nous remercions très sincèrement toutes les personnes qui ont généreusement contribué à remplir les troncs qui leur étaient présentés ainsi que la Direction du cinéma « Le Régent » qui a autorisé la quête au cours des séances du samedi 24 et du dimanche 25 octobre.

~~~~~  
**SI NOUS VOULONS  
QUE NOTRE VILLE SOIT PROPRE  
NE LA SALISSONS PAS**  
~~~~~

Chacun sait bien que, en la période difficile que nous traversons, et surtout en ce début d'hiver, les besoins de nos vieillards sont immenses et que nous ne ferons jamais assez pour atténuer les souffrances de ceux que l'âge condamne à l'inactivité, réduits souvent aux seules ressources que leur procure l'allocation aux vieux travailleurs, quelquefois moins encore.

LE 11 NOVEMBRE

Les cérémonies du 11 Novembre se sont déroulées à Saint-Cloud dans l'ordre et avec l'éclat habituel.

Il y eut, comme d'habitude, un service au Temple, une messe à l'Eglise, organisés par le Souvenir Français et le dépôt aux monuments aux morts, par la Municipalité ainsi que par diverses Associations d'Anciens combattants et Victimes de la guerre, de couronnes et gerbes de fleurs.

Au cours de la cérémonie qui eut lieu sur la place de l'Eglise, M. MUNCK, nouveau président du Comité d'Entente des Anciens combattants et M. CHAVETON, maire de Saint-Cloud, prononcèrent une allocution.

Auparavant, on procéda à l'appel des anciens militaires ou victimes civiles « morts pour la France », dont les noms ont été récemment gravés sur le monument aux morts. Ces noms sont les suivants : Albrecht Louis, Allard Jean, Boissel Lucien, Bombray André, Denechaud Jean, Dordron Maurice, Gandolfini Constant, Goguel René, Hafferbourger Charlotte, Hibert Pierre, Lelu André, Mugnier Jean, Perrotin Claude, Tissandier Jean.

A l'issue de la cérémonie, un cortège comprenant les personnalités présentes, les enfants des écoles, les scouts, louveteaux, guides, etc., ainsi que les membres des différentes Associations ou Sociétés, se forma et se rendit, précédé de la musique, au cimetière communal où eut lieu la cérémonie habituelle de dépôt de gerbes au monument des enfants de Saint-Cloud morts pour la France et au monument élevé par le Souvenir Français au carré militaire.

M. FINELLE, président du Souvenir Français, prononça une allocution et remercia les personnalités présentes.

DISTRIBUTION ET ENVOI DE COLIS A L'OCCASION DES FÊTES DE NOEL ET DU JOUR DE L'AN

A l'occasion des fêtes de Noël et du Jour de l'An, conformément aux décisions prises par le Conseil Municipal et la Commission administrative du Bureau de Bienfaisance, des colis ont été envoyés par la Municipalité :

1° Aux soldats de Saint-Cloud actuellement en service sur les théâtres d'opérations extérieures;

2° Aux soldats appelés sous les drapeaux dont les familles ont fait connaître les noms à la mairie, à la suite de l'annonce faite dans le dernier numéro du *Bulletin Municipal*. A ces derniers, il a été adressé, en sus du colis, un mandat de 1.000 francs.

D'autre part, près de 300 colis ont été distribués aux personnes âgées, bénéficiaires de l'A.O.V., du Bureau de Bienfaisance et de la carte sociale d'Economiquement faible ainsi qu'aux personnes dont la situation est des plus précaires.

Mme LORRAIN, conseillère municipale, a bien voulu, comme les années précédentes, s'occuper avec le personnel du service social de la mairie de la préparation et de la distribution de ces colis.

NOËL A LA GARDERIE MUNICIPALE

Avec un peu de retard, les 52 petits enfants qui fréquentent assidûment la garderie municipale du jeudi, ont fêté Noël le 14 janvier.

Beaucoup d'entrain, de cris, de bruit... Des saynètes, des chants pendant plus d'une heure... La joie fut à son comble au moment de goûter : de grandes galettes des rois surmontées d'une couronne d'or, composant une partie du goûter, furent offertes aux enfants. Il y eut naturellement des reines et des rois qui défilèrent en chantant vers les tables où s'amoncellaient jouets et friandises.

Tout le monde est parti content après un ban bien nourri à l'intention de notre jardinière d'enfants, Mlle Raymond, de nos assistantes municipales, Mlle Le Saunier et Mme Leroy, qui se dévouent beaucoup pour la garderie et qui avaient minutieusement préparé, avec Mme Clément, conseillère municipale, ce joyeux après-midi.

SALLES CHAUFFÉES

Pendant la période des grands froids, des salles chauffées sont mises par la Municipalité à la disposition de ceux et de celles qui désirent en profiter, particulièrement de nos anciens.

L'une de ces salles se trouve à la cantine d'entraide du Centre, rue Hébert et rue des Ecoles, l'autre au dispensaire des Coteaux, rue Albert-1^{er}.

L'entrée est libre, des boissons chaudes y sont servies.

LE REPAS ANNUEL DE L'AMITIÉ

Le repas annuel de l'amitié auquel sont conviés tous nos concitoyens âgés de 65 ans et plus, aura lieu en 1954 le dimanche 25 avril, à la Salle des Fêtes Municipale, rue Hébert.

Nous invitons donc toutes les personnes remplissant les conditions d'âge qui désirent participer à ce repas à se faire inscrire à la mairie, 2^e bureau, avant le 11 avril 1954.

Les personnes qui seront dans l'impossibilité absolue de se déplacer, recevront un colis à domicile; elles devront se faire connaître avant le 15 avril.

De même que les années précédentes, tout sera mis en œuvre pour que nos chers anciens remportent de cette journée du 25 avril, un excellent souvenir.

A l'hospice Lelégard, le repas aura également lieu le dimanche 25 avril.

Au Centre Culturel et Artistique

Prochaines conférences et causeries prévues

- Mme COQUART, agrégée de lettres, directrice du Lycée de Jeunes filles de Saint-Cloud, fera une conférence sur l'enfant paresseux.
- M. ANGLA, notre nouveau percepteur, qui a vécu plus de dix ans aux Indes Françaises, nous parlera de son séjour dans nos comptoirs.
- M. Noël RUET, le grand poète belge, évoquera pour nous la belle figure d'Emile VERHAEREN, son compatriote et le nôtre.

— Son Excellence l'Ambassadeur du Paraguay en France, qui habite Saint-Cloud, a bien voulu accepter de patronner une manifestation en faveur de l'Amérique latine.

— Un gala cinématographique où seront projetés quelques films retraçant la vie et l'œuvre de LYAUTEY, Africain, Malgache et Indochinois, permettra de mieux connaître le génial bâtisseur du Maroc, qui naquit en 1854.

Les dates de ces conférences et causeries seront fixées ultérieurement et annoncées par tracts et affiches.

Prochaines manifestations à la Salle des Fêtes

- Le samedi 30 janvier 1954, à partir de 21 heures, bal du C.S.O. et de l'Amicale du Centre.
- Le samedi 6 février, de 18 h. à 24 heures, soirée familiale de l'Aumônerie des Lycées, sous la présidence du Général WEYGAND.
- Le samedi 20 février, de 19 h. à 24 heures, soirée dansante avec orchestre, organisée par l'Association des Anciennes Elèves du Lycée de Jeunes Filles de Saint-Cloud.
- Le samedi 27 février, à partir de 21 heures, bal de l'Association des Mutilés et Réformés de Guerre.
- Le samedi 6 mars, à 21 heures, manifestation théâtrale organisée par le groupe théâtral de l'Amicale des Anciens et Anciennes Elèves des Ecoles Laïques, sous la direction de M. Robert DUCROS avec la troupe habituelle. Au programme *Château Historique*, pièce comique en 3 actes de Bisson et Ber de Turique.
- Le samedi 3 avril, à partir de 21 heures, bal de l'U.A.S. « La Clodo ».

Cinéma éducatif

Les séances de cinéma éducatif et récréatif, organisées par la Municipalité, se sont poursuivies deux fois par mois à la Salle des Fêtes de la rue Hébert. 500 à 600 personnes, dont 500 élèves environ, y ont régulièrement assisté.

Nouvelles séances prévues : Jeudi 11 février 1954, à 15 heures; jeudi 18 février 1954, à 15 heures; jeudi 11 mars 1954, à 15 heures; jeudi 18 mars 1954, à 15 h.; jeudi 1^{er} avril 1954, à 15 heures; jeudi 8 avril 1954, à 15 heures.

A chaque séance seront projetés, comme d'ordinaire, des films inédits sur l'Union Française et des films instructifs sur les divers métiers et provinces de France et les différents pays du monde.

Il est rappelé que ces séances cinématographiques sont ouvertes à tous, que la salle est chauffée, que l'entrée en est absolument libre et gratuite.

Manifestations théâtrales

au cours du dernier trimestre 1953

A la Salle des Fêtes Municipales, au cours du 4^e trimestre 1953, trois manifestations théâtrales ont obtenu un succès mérité.

Le groupe d'art dramatique « Blomet-Volontaires », que dirige M. J.-B. EVRARD, est venu deux fois dans notre ville et les quêtes qui ont été faites, à l'issue des représentations en faveur de nos Anciens, ont été substantielles.

Le groupe théâtral de l'Amicale des Anciens Elèves des Ecoles Laïques de Saint-Cloud, que dirige M. Robert DUCROS, a donné deux représentations au bénéfice des œuvres sociales des Médailleurs Militaires.

COURS D'ENSEIGNEMENT MÉNAGER

Depuis la fin de septembre, nos Cours d'enseignement ménager effectués par des monitrices de la Caisse Centrale d'Allocations Familiales de la région parisienne ont recommencé à fonctionner, tant à Saint-Cloud qu'aux Coteaux.

Nos mamans et nos jeunes filles coupent, assemblent les tissus neufs ou bien taillent, rognent, transforment les pièces devenues trop petites pour en faire de confortables vêtements pour grands et petits.

D'autres jours, elles font de la cuisine.

Grâce à la mise au point de l'installation de repassage, il sera possible maintenant d'initier les élèves aux secrets du repassage, afin que cette besogne ingrate ne soit plus une corvée.

Ainsi les Centres d'enseignement ménager de Saint-Cloud, 14, rue des Ecoles et des Coteaux, Dispensaire, avenue Albert-I^{er}, apportent aux personnes qui le désirent des permanences et des cours qui mettent les mamans, les jeunes filles, à même de pénétrer plus à fond les secrets de la science ménagère.

A Pâques aura lieu un concours de la meilleure ménagère : il se disputera entre les élèves ayant au moins trois années de présence. Des épreuves départageront les concurrentes qui gagneront quelques beaux prix.

Celles qui désirent assister à ces séances trouveront les renseignements à la mairie, au service social, 2^e bureau.

UN COURS D'ART DRAMATIQUE A SAINT-CLOUD

Nous tenons à signaler l'intérêt que présente pour tous les jeunes aimant le théâtre, la création d'un cours d'art dramatique qui se propose de préparer et de représenter à Saint-Cloud les chefs-d'œuvre de notre théâtre classique et moderne.

Les réunions ont lieu régulièrement tous les mercredis, à 20 h. 45, au Centre Culturel, rue Hébert.

Il est souhaitable que tous ceux qui désirent approfondir leurs connaissances de nos richesses théâtrales donnent leur adhésion le plus rapidement possible.

Inscriptions et renseignements tous les mercredis, à 20 h. 45, au Centre Culturel.

ORIENTATION PROFESSIONNELLE

En accord avec la Municipalité, le Directeur du Centre Départemental d'Orientation Professionnelle de Seine-et-Oise organisera une permanence de documentation scolaire et professionnelle, qui se tiendra *le premier jeudi de chaque mois*, au Centre Culturel, rue Hébert, de 14 h. à 16 h. 30.

Le jeudi 7 janvier, M. BEAUSSIER, directeur du Centre départemental, a déjà reçu au Centre Culturel, rue Hébert, de très nombreuses personnes désireuses de s'entretenir avec lui et désireuses de recevoir des indications précieuses concernant l'avenir de leurs enfants.

LE VIII^e SALON DES ARTISTES CLODOALDIENS

Le VIII^e Salon des Artistes Clodoaldiens a été inauguré au Centre Culturel, rue des Ecoles, le samedi 19 décembre, sous la présidence de M. le Maire et en présence de MM. Schreder, Rollin et Laurence, adjoints; de MM. Charondièrre, Beaufocher, Chauveau, Dupérier, Benoit, conseillers municipaux.

Une nombreuse assistance est venue jusqu'au 10 janvier 1954 visiter et apprécier cette exposition dont l'intérêt s'affirme chaque année davantage par une sélection constante des œuvres présentées. L'effort effectué

dans ce sens sera poursuivi impartialement puisque cette manifestation locale a déjà le privilège d'être classée parmi les plus dignes d'intérêt de la région parisienne.

Cette année, les Artistes Clodoaldiens se sont groupés autour de grands noms de la peinture, leurs invités d'honneur : le maître contemporain Dunoyer de Segonzac qui a envoyé une aquarelle de classe, sobre et puissante; Yves Brayer avec l'Asile Saint-Paul où résida Van Gogh, peinture nuancée où la couleur est maniée avec maîtrise; Berthommé Saint-André avec un étang lumineux de sa meilleure palette; Guastualla et son paysage très « pensé » d'Italie.

En parcourant les salles, nous avons remarqué particulièrement les bois de notre grand graveur Jean Chièze qui s'attache avec puissance à camper les gens de la mer; un très bon dessin gouaché de Claude Merkel; les paysages très sincères de Marcel Dega; les aquarelles vigoureuses de René Crevel; les bonnes peintures de Daille; les chrysanthèmes au burin de Bequet; les chevaux de courses bien tachés de Claude Maréchal; un paysage breton de Temboret; les gouaches distinguées de Benezech; d'excellentes gravures de Fayein et Domeuguet; une plage et dahlias du bon peintre Lévy Murgier; un portrait d'enfant plein de caractère de Mlle Guinard; les aquarelles intéressantes de Claude Crevel; des paysages de Margoni d'une facture plus évoluée; une composition de Paul Pignot; Antihovitch ne déçoit pas et Serge Riequier est étonnant de réalisme.

Citons également un beau portrait de Chaumard, les aquarelles sensibles de Dantan et de Simone Bayard; les illustrations de Rodriguez; une composition lumineuse de Simone Roche; les fleurs harmonieuses de Mme Dupérier; les dessins solides de Laret; la tapisserie et les gouaches de montagne de Lévis-Bour; un marché de Dailly de Chemin.

Il convient de noter enfin les envois de Giris, Hamelin, Llorens, Lepage en progrès, Clément, Forguet, Hipser, Germaine Saint-Gal dont les paysages basques ne manquent pas d'intérêt et surtout les peintures du benjamin du salon Jean-Pierre Moguez dont le talent est certain.

La céramistes Marcy, Jouet, Chaudron, Laurent, Frapier et une « Vierge Papoue » d'Anita Rivière, contribuent ainsi que Sylvie Berthet avec ses peintures sur tissu à la bonne tenue et à la qualité de ce VIII^e Salon de Saint-Cloud.

Nous remercions particulièrement la Maison Bihorel, 60, boulevard de la République, qui a mis à la disposition de la Société les belles plantes qui ornaient les salles d'exposition.

La fête de la Sainte-Barbe

Le samedi 12 décembre 1953, nos pompiers étaient tout à la joie. Ils fêtaient la Sainte-Barbe.

Il y eut d'abord le banquet traditionnel groupant une centaine de convives, sous la présidence du Maire et des membres de la Municipalité, et en présence de membres de l'Amicale et de la Société d'Encouragement aux Sapeurs-Pompiers ainsi que des chefs des services municipaux.

Menu excellent. Ambiance parfaite.

Au dessert, le lieutenant PASQUET, chef de corps, prononça une brève allocution à laquelle répondit fort aimablement M. le Maire, qui félicita les sapeurs-pompiers de Saint-Cloud de leur dévouement et les assura de la sollicitude agissante de la Municipalité, du Conseil Municipal et des habitants de la ville.

Un bal très animé, qui se termina fort avant dans la nuit, clôtura à la Salle des Fêtes une soirée fort gaie et particulièrement réussie.

PRÉPARATION A L'ACCOUCHEMENT

Un centre de préparation physique et psychologique à l'accouchement vient d'être créé à Saint-Cloud. A l'issue d'un cours théorique exposant l'utilité, les buts et les résultats obtenus, les futures mamans sont, sur leur demande, réparties par petits groupes d'après leur stade de grossesse.

Chacun de ces groupes est isolément préparé, une fois par semaine, par le médecin et une monitrice d'éducation physique spécialisée.

Dès maintenant, cinq groupes ont été constitués à la suite d'une première réunion qui s'est tenue le 11 janvier à l'Hôpital de Saint-Cloud.

Des réunions similaires, destinées à la création de nouveaux groupes, auront lieu dans l'avenir, le premier mercredi de chaque mois, à 14 heures, à l'hôpital de Saint-Cloud.

Toute future maman est cordialement invitée à participer à ces séances publiques de documentation qui lui permettront, si elle le désire, d'être ensuite incorporée aux groupes existants.

INFORMATIONS DIVERSES

CONSEIL DE REVISION DE LA CLASSE 1954

Le Maire attire l'attention des jeunes gens recensés au titre de la classe 1954, sur les dates du conseil de révision qui viennent d'être fixées pour le canton de Sèvres :

Au Lundi 1^{er} Mars 1954, à 9 h. 30 - à 15 heures

Au Mardi 2 Mars 1954, à 9 h. 30 - à 15 heures
aux Ecoles Gambetta, à Sèvres

Le présent avis n'a d'autre but que de permettre aux intéressés de prendre leurs dispositions à l'avance, chacun d'eux devant recevoir une convocation individuelle.

Avis important

Sursis. — Le conseil de révision du lieu d'inscription est seul habilité pour accorder les sursis d'incorporation prévus par les articles 22 et 23 de la loi du 31 mars 1928.

Les jeunes gens en droit de solliciter un sursis devront donc quelle que soit la date de leur naissance ou les modalités d'incorporation d'une classe précédente, et s'ils n'ont pas formulé leur demande à la Mairie avant la séance du conseil de révision, la remettre accompagnée des pièces justificatives au président du conseil de révision le jour où ils sont convoqués (pour la constitution des dossiers, se renseigner à la Mairie, 3^e bureau).

Bons absents classés « service armé ». — Les jeunes gens qui ne se présenteront pas seront déclarés « bons absents » et classés « service armé », conformément à l'article 19 de la loi du 31 mars 1928, ils pourront être appelés sous les drapeaux quinze jours avant la date normale d'appel de leur contingent.

Commission médicale. — Cette commission examinera les

**HABITUONS NOS ENFANTS A RESPECTER
LES LIEUX PUBLICS ET NE LES LAIS-
SONS PAS METTRE DES GRAFFITI A LA
CRAIE SUR LES MURS.**

jeunes gens qui en font la demande lors de leur inscription. Les intéressés devront se munir des pièces ou certificats médicaux récents portant sur leur état de santé.

Situations familiales. — Tout changement dans la situation de famille (mariage de l'inscrit, naissance d'un enfant, décès du père, naissance d'un frère ou d'une sœur, etc.), survenu après l'inscription sur les tableaux de recensement, doit être signalé par écrit et sans délai au recrutement (bureau subdivisionnaire de recrutement de Versailles pour les jeunes gens recensés en Seine-et-Oise).

Allocations militaires. — Les familles nécessiteuses des militaires remplissant effectivement avant leur incorporation les devoirs de soutien de famille peuvent prétendre, sur leur demande, à une allocation journalière pendant la présence de ces jeunes gens sous les drapeaux.

Les demandes d'allocation doivent être déposées à la Mairie de la résidence des ayants-droit. Elles peuvent être présentées dans le délai de trois mois qui précède la date prévue pour l'incorporation du contingent.

Tous renseignements complémentaires aux familles, notamment la liste des pièces à joindre à l'appui de leur requête, leur seront fournis à la Mairie, 3^e bureau.

Jeunes gens recensés dans d'autres départements. — Les jeunes gens inscrits dans un autre département, mais résidant en Seine-et-Oise et qui désirent être examinés à Versailles, sont informés qu'ils doivent adresser d'urgence une demande dans ce sens au Préfet du département dans lequel ils sont inscrits.

Ils ne pourront se présenter à Versailles que munis d'une convocation qui leur sera adressée par la Préfecture de Seine-et-Oise pour l'une des séances qui leur sont réservées.

Ceux qui désirent un sursis devront en faire la demande au Préfet du département dans lequel ils sont inscrits.

RENOUVELLEMENT DE LA CARTE DE PRIORITÉ DES MÈRES DE FAMILLE POUR 1954

Les cartes de priorité délivrées par application des dispositions de la loi du 18 juin 1941 seront validées pour l'année 1954 sur vérification du droit des intéressées au maintien de leur priorité.

Les opérations de renouvellement et de validation de la dite carte seront effectuées à la mairie, 2^e bureau.

Il est rappelé que les catégories bénéficiant de la Carte Nationale de Priorité sont les suivantes :

- a) Mères de 4 enfants de moins de 16 ans;
- b) Mères de 3 enfants de moins de 14 ans;
- c) Mères de 2 enfants de moins de 4 ans;
- d) Femmes enceintes et mères allaitant;
- e) Mères médaillées de la Famille Française;
- f) Personnes de nationalité française ayant charge d'enfants ou mères étrangères dont tous les enfants sont Français (à titre exceptionnel).

NOTRE NOUVEAU RECEVEUR-PERCEPTEUR

Pour succéder à M. THEVENIN, nommé receveur des finances à Belfort, l'Administration a choisi M. Fernand ANCLA, qui a pris son service le 1^{er} novembre et qui était précédemment receveur-percepteur de Longwy.

M. ANCLA remplace également depuis le 1^{er} janvier 1954, M. HATRY, receveur municipal, qui a été admis à faire valoir ses droits à la retraite.

La recette municipale devait, en effet, être supprimée au départ du titulaire du poste. Les opérations de l'ancienne recette municipale seront désormais effectuées par la recette-perception de Saint-Cloud, rue du Docteur-Desfossez.

Nous souhaitons à M. ANCLA la plus cordiale des bienvenues et à M. HATRY une paisible et longue retraite.

LE GÉNÉRAL DIO adjoint

au Général commandant la 1^{re} Région militaire

Nous avons appris la récente nomination du Général Dio comme adjoint au Général commandant la 1^{re} Région militaire.

Le Général Dio est notre compatriote. Il habite 12, rue du Mont-Valérien, à Saint-Cloud. Il est le plus jeune général de l'armée française. Il a 46 ans. Il est Grand Officier de la Légion d'Honneur. Il a succédé au Maréchal LECLERC au commandement de la 2^e D.B. Il a combattu partout depuis 1939 : en Afrique, en Italie, en France, en Allemagne et plus récemment en Indochine.

Nous lui présentons nos sincères félicitations.

VISITE D'UNIVERSITAIRES MEXICAINS

Invités par l'Institut Français du Mexique, 130 professeurs ont parcouru pendant six semaines notre pays. Saint-Cloud a eu l'honneur de recevoir 23 de ces représentants de l'Université mexicaine, le jeudi 6 décembre dernier. Sous la conduite de Mme Coquart, directrice du Lycée de jeunes filles, de Mme Brille, professeur d'espagnol, les universitaires ont été reçus par M. Chaveton, maire. Dans une courte improvisation, M. le Maire a dit toute la fierté de la ville de Saint-Cloud de recevoir des membres aussi qualifiés d'un pays ami de la France. Il a souhaité que ce début de voyage laisse dans l'esprit des participants un souvenir d'agréable accueil.

Mme Guadalupe de Zavaleta, sœur du Ministre de l'Education, professeur à l'Université de Mexico, en lui faisant admirer un magnifique drapeau brodé à la main, lui exprima le regret de n'avoir pu lui présenter au complet la délégation retenue à la même heure par une réception à Paris, mais l'assura que ce trop court séjour dans la région parisienne lui laisserait, ainsi qu'à ses compatriotes, le plus aimable souvenir et qu'elle se ferait volontiers, de retour en Amérique, une joie de dire tout le bien qu'elle pensait de la France relevée, reprenant son rôle de guide moral malgré les innombrables difficultés de notre époque.

Une rapide visite de notre musée, quelques commentaires sur notre histoire locale par M. André Marie, conservateur-adjoint, représentant M. Robert Hardouin, conservateur, empêché par ses fonctions de directeur des établissements hospitaliers de guider personnellement nos hôtes, et la remise d'une plaquette, vinrent clore cette trop brève réception.

SUCCÈS A L'AGRÉGATION

En 1952, deux anciennes élèves de notre lycée de filles ont été admises à l'agrégation : Mlle Jeannine Debut, qui a été reçue à l'agrégation de grammaire et Mlle Utudjian, qui a été reçue à l'agrégation d'anglais.

Nous leur présentons nos très vives félicitations.

Les familles de l'une et de l'autre habitant notre ville, la première boulevard de la République, la seconde rue du Calvaire.

SOLDATS MORTS AU SERVICE DE LA FRANCE

Les obsèques du soldat Bernard SAMSON, tué en service commandé à Marrakech (Maroc), le 15 septembre 1953, à l'âge de 21 ans, ont été célébrées le mercredi 16 décembre.

Mme MALOISEL, conseillère municipale, M. LAURENCE, adjoint au Maire, qui avait reçu la dépouille mortelle à la gare de Sèvres, le lundi 14, la délégation d'Anciens combattants et Déportés avec drapeaux, un piquet d'honneur fourni par la garnison de Versailles et de nombreux Clodoaldiens ont accompagné le soldat SAMSON à sa dernière demeure.

Le jeudi 17 décembre ont eu lieu les obsèques du capitaine NAVARRE, mort en service commandé. L'église de Saint-Cloud était pleine de Clodoaldiens, de camarades et d'amis du défunt.

Une compagnie d'aviation rendait les honneurs. M. CHAVETON, maire; M. LAURENCE, adjoint; des conseillers municipaux, ont assisté aux obsèques.

Le capitaine d'aviation J.-M. NAVARRE était Chevalier de la Légion d'Honneur, Croix de Guerre des T.O.E. avec palmes.

Aux familles SAMSON et NAVARRE, nous présentons nos vives et sincères condoléances.

MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE VERSAILLES A SAINT-CLOUD

Le jeudi 25 mars, en la fête de l'Annonciation, aura lieu, dans la soirée, la clôture solennelle d'un Triduum de sermons, prêchés par le R. P. REVOL, S. J., à l'occasion de l'Année Mariale.

Mgr RENARD, évêque de Versailles, a bien voulu accepter de présider cette cérémonie.

DISTINCTIONS HONORIFIQUES

Nous avons relevé dans différents documents officiels les promotions suivantes :

Légion d'honneur

Au grade de Chevalier

FRANAY Marius, président-directeur général de la Société des Laboratoires de Tirages Cinématographiques de Saint-Cloud, président de la section tourisme de la Chambre Syndicale des Carrossiers de France. Décret du 24 novembre 1953. *J. O.* du 1^{er} décembre 1953.

DUREPAIRE Michel, industriel, 7, rue des Gâte-Ceps, Saint-Cloud. *J. O.* du 6 février 1953.

(Bulletin Officiel du 14 juillet 1953, n° 12).

Officiers de l'Instruction Publique

BONDY Camille, directeur d'école publique (groupe du Centre), Saint-Cloud.

CANTINEAU Maurice, professeur au lycée de Saint-Cloud.

Mlle DAUDIN Jeanne-Marie, Jacqueline, professeur au lycée de Saint-Cloud.

Officiers d'Académie

BAUDRY André, jardinier en chef du Domaine de Saint-Cloud.

Mme BRIQUET Madeleine, directrice d'école publique (groupe de Montrétout), Saint-Cloud.

Mlle MONNIER Marthe, directrice d'école publique (maternelle Centre), Saint-Cloud.

Mme OSTENC, née COLLIN Bluette, Suzanne, professeur au lycée de Saint-Cloud.

THIRON Maurice, professeur au lycée de Saint-Cloud.

Nous adressons à ces nouveaux promus nos plus vives félicitations.

Au Conseil Municipal

COMPTE-RENDU ANALYTIQUE DES SÉANCES DES 16 ET 18 DÉCEMBRE 1953

Séance du 16 Décembre

Présents : M. Chaveton, maire; MM. Monsel, Rollin, Laurence, adjoints; Mmes Clément, Lorrain; MM. Joulia, Lemonnier, Charondièrre, Oble, Petit, Chauveau, Salles, Dupérier, Billard, Devèze, Coutureau, Benoit, Primel, Mme Chevrin, MM. Biajoux, Comet, Mme Maloïsel.

Excusés : MM. Schreder, Clémentel, Beaufocher, Ducros.

Conformément aux dispositions de la loi du 6 septembre 1947, les pouvoirs suivants ont été donnés :

M. Schreder a donné pouvoir à M. Rollin.
M. Clémentel a donné pouvoir à M. Monsel.
M. Beaufocher a donné pouvoir à M. Oble.
M. Ducros a donné pouvoir à M. Salles.

La séance est ouvert à 21 h. 5.

M. Lemonnier, secrétaire de la précédente séance, présente une motion tendant à une rédaction plus concise du procès-verbal.

M. Devèze propose également une motion dans le même sens.

Après discussions, M. Lemonnier est élu secrétaire de la présente session à l'unanimité et le Conseil fait confiance au secrétaire pour assurer une rédaction plus concise du procès-verbal.

M. le Maire demande ensuite le vote du précédent procès-verbal.

M. Dupérier prend la parole et critique essentiellement le *Bulletin Municipal*. Il présente un vœu, demandant au Maire de surveiller la teneur des articles publiés, les auteurs devant s'abstenir de toute appréciation personnelle ne se rapportant pas directement à la gestion des affaires de la ville, et de publier des comptes rendus analytiques reproduisant fidèlement les délibérations du Conseil Municipal.

M. Primel s'associe aux critiques de M. Dupérier, notamment en ce qui concerne la partie d'un article de M. Clavareau de la Mensbrugue sur l'École Normale et la présence d'usines dans Saint-Cloud.

La discussion s'établit entre MM. le Maire, Biajoux et Primel sur l'occupation de locaux d'habitation par les élèves de l'École Normale. Divers conseillers sont d'accord pour regretter la politique de l'Etat qui achète des propriétés déjà bâties au lieu de construire.

Le vœu de M. Dupérier est adopté à l'unanimité.

On passe ensuite au vote du procès verbal.

Celui-ci est voté à l'unanimité. MM. Billard et Comeau, qui étaient absents à la précédente séance, ne prennent pas part au vote.

Le Conseil Municipal passe à l'étude des questions inscrites à l'ordre du jour de la présente session.

1° *Nomination d'une commission du logement et d'une commission de l'enseignement.*

Une discussion rapide s'ouvre sur l'effectif de ces commissions. Sur demande de M. Dupérier, le Conseil exprime son accord pour des commissions de 11 membres.

La séance est levée pour permettre aux groupes de se consulter.

Après réouverture de la séance, les commissions sont constituées comme suit :

Commission de l'enseignement : MM. Monsel, Joulia, Lemonnier, Laurence, Beaufocher, Oble, Billard, Ducros, Devèze, Biajoux et Comeau.

Commission du logement : MM. Rollin, Monsel. Mmes Clément, Lorrain, MM. Charonnière, Laurence, Dupérier, Coutureau, Benoit, Comeau, Biajoux.

Les compositions de ces commissions, mises aux voix, sont approuvées à l'unanimité.

M. Biajoux, au nom du groupe communiste, dépose un vœu demandant l'adoption du principe de la construction de 500 logements à loyers minima à réaliser, tout au moins pour partie, en 1954. M. Biajoux expose rapidement les motifs de ce vœu qui a pour but de porter secours à 450 sans-logis et à 460 habitants de locaux insalubres. Il évoque à nouveau la loi du 24 mai 1951 et les facilités de financement offertes par le Conseil général.

M. Rollin fait remarquer à l'orateur que ces problèmes seront à étudier par la commission du logement et que le Conseil ne peut lier celle-ci par une décision *a priori* et soulève différentes

objections : portée restreinte des décisions du Conseil général, délais pour les avances de l'Etat.

M. le Maire rappelle que le chiffre des logements insalubres donné par M. Biajoux est gonflé, que les déclarations d'insalubrité totale ou partielle faites en 1941 sont à revoir, notamment en ce qui concerne les locaux commerciaux.

M. Charonnière expose qu'il faut absolument construire mais il estime que le programme présenté par les communistes est impossible à réaliser car il n'y a pas de crédits.

M. Biajoux reconnaît les difficultés qui se présenteront mais il veut une prise de position du Conseil.

M. Dupérier résume l'avis de la majorité du Conseil : les informations sont insuffisantes. Il demande l'envoi à la commission, ce qui est accepté à l'unanimité.

M. Biajoux dépose ensuite, au nom du groupe communiste, un vœu constatant l'insuffisance des locaux scolaires (classes surchargées, locaux laissant à désirer), tendant à un agrandissement de ceux-ci aux Coteaux et au Centre et chargeant la commission d'étudier les améliorations nécessaires.

M. le Maire répond que ce vœu répète les discussions antérieures et que M. Biajoux enfonce une porte ouverte. Il déclare qu'à la rentrée de septembre, tous les élèves inscrits ont été casés.

Le vœu est envoyé en commission.

2° *Avis sur la construction d'un groupe d'immeubles sur les anciens terrains Paquin-Guinard, rue du Mont-Valérien, boulevard de la République, rue du Pierrier.*

M. le Maire rappelle que le Conseil Municipal, réuni en séance privée, s'est déclaré opposé à des constructions d'immeubles ayant plus de 9 étages sur rez-de-chaussée et plus de 30 mètres de haut.

Il indique qu'il a fait part de cette façon de voir au président-directeur général de la Société qui désire construire les immeubles et donne lecture de la réponse que lui a adressée le président, de laquelle il résulte qu'il est impossible pour réaliser 700 logements en conservant le parc de s'en tenir à des immeubles de 9 étages, le nouveau plan-masse donnant trois immeubles de 11 étages sur rez-de-chaussée et quatre immeubles de 8 étages. La Société s'engage, par ailleurs, à mettre à la disposition de la ville 100 logements et à lui consentir un prêt de 100 millions de francs pour la construction d'un groupe scolaire.

Divers conseillers municipaux prennent la parole, notamment MM. le Maire, Monsel, Coutureau, Devèze, Charonnière, Mme Chevrin, MM. Billard, Lemonnier, Salles, Comeau.

Il résulte de la discussion que la majorité des conseillers considère que les offres en contrepartie, faites par la Société, à savoir : de mettre 100 logements à la disposition de la ville, s'il leur est possible de réaliser 700 logements sur ce terrain, et de consentir un prêt de 100 millions pour la réalisation d'un groupe scolaire, justifient une dérogation à leur opposition de principe à la construction d'immeubles élevés sur le territoire de la ville.

Le groupe communiste fait remarquer qu'il n'a pas de motif pour s'opposer à cette construction puisqu'il n'a pas fait campagne sur les questions de hauteur des immeubles, mais ses membres craignent que les 100 logements promis à la ville soient d'un loyer trop élevé pour pouvoir bénéficier à ceux des Clodoaldiens qui ont besoin de se loger. Ils demandent des précisions sur le chiffre des loyers.

Sur ce point, les autres groupes sont d'accord pour leur faire remarquer qu'il est difficile d'imposer à la Compagnie un certain loyer.

M. Salles propose d'inviter la Société à élever le prix des logements vendus pour permettre de réduire les loyers.

De nombreuses propositions sont émises.

M. le Maire envisage la possibilité de modifier le plan de masse proposé par la Société de construction et de réaliser des voies avec des immeubles de trois étages du type existant à Neuilly. Cette proposition semble recueillir l'accord de MM. Joulia et Lemonnier, mais MM. Salles et Billard considèrent que les nouvelles voies créeraient de très lourdes charges pour la ville.

M. Billard défend le projet des Sociétés d'assurances et estime que le nouveau plan-masse doit être approuvé, étant donné les avantages consentis à la commune.

Le groupe de M. Salles propose qu'un immeuble soit réservé pour les 100 logements et que celui-ci soit aménagé d'une façon plus sommaire de manière à en réduire le prix, donc le taux des loyers, ce qui recueille l'approbation quasi générale.

M. Lemonnier propose d'accepter 600 logements sur le terrain, ce qui permettrait de réduire les hauteurs et de demander aux Sociétés d'assurances de construire des H.L.M. séparées sur des terrains qui seraient fournis par la ville.

M. Monsel demande que le projet soit accepté en bloc.

M. le Maire signale qu'un grand progrès a été fait, le projet de départ comportait 18 étages, on est arrivé à obtenir 11 étages sur rez-de-chaussée avec en contrepartie 100 logements et un prêt de 100 millions pour le groupe scolaire.

Le Conseil Municipal passe au vote. Votent pour : tous les conseillers présents. S'abstiennent : MM. Benoit et Coutureau.

M. Coutureau dit qu'il s'abstient car il ne veut pas voter pour les 11 étages, ni contre les 100 logements.

La décision suivante en résulte :

Le Conseil Municipal décide, par 25 voix et 2 abstentions, MM. Benoit et Coutureau, de donner un avis favorable à la construction de 700 logements sur les terrains en question, étant entendu que 100 logements en location seront mis à la disposition de la ville et qu'un prêt de 100 millions sera consenti à cette dernière par les Compagnies d'assurances pour la construction d'un groupe scolaire. Il approuve par ce vote le nouveau plan-masse mais fait confiance à M. le Maire pour mener l'affaire à bien, en essayant d'obtenir les 700 logements et les avantages consentis, sans qu'il soit nécessaire de construire des immeubles de 11 étages, une solution intermédiaire pouvant peut-être être trouvée après nouvelle étude du projet, dut-on supprimer partiellement ou totalement le parc, en conservant, toutefois, des avenues plantées d'arbres. MM. Benoit et Coutureau, qui se sont abstenus, déclarent qu'ils font également confiance à M. le Maire.

Séance du 18 Décembre 1953

L'an 1953, le 18 décembre, à 21 heures, les membres composant le Conseil Municipal de la ville de Saint-Cloud se sont réunis sous la présidence de M. Chaveton, maire, pour la tenue de la séance qui avait été décidée à la clôture de la séance précédente du 16 décembre 1953.

Etaient présents : M. Chaveton, maire; MM. Schreder, Monsel, Laurence, adjoints; Mmes Clément, Lorrain; MM. Joulia, Lemonnier, Charondière, Petit, Salles, Dupérier, Devèze, Coutureau, Benoit, Comeau, Primel, Biajoux, Mme Maloisel.

Conformément aux dispositions de la loi du 6 septembre 1947, les pouvoirs suivants ont été donnés :

M. Rollin a donné pouvoir à M. Charondière.
M. Clémentel a donné pouvoir à M. Monsel.
M. Beaufocher a donné pouvoir à Mme Clément.
M. Oble a donné pouvoir à M. Laurence.
M. Ducros a donné pouvoir à M. Salles.
M. Billard a donné pouvoir à M. Dupérier.
Mme Chevrin a donné pouvoir à M. Primel.

..

Le Conseil poursuit l'ordre du jour de la session.

3° Utilisation des fonds de la Caisse départementale scolaire — année scolaire 1953-1954 — Loi Barangé.

M. le Maire commence par rappeler les instructions de M. le Préfet de Seine-et-Oise qui résultent d'une circulaire du 8 octobre 1953, indiquant que pour chaque enfant de 6 à 14 ans, l'allocation s'élève à 4.800 francs, que les propositions des communes doivent être établies d'une façon précise et chiffrée et qu'en outre la loi du 7 février 1953, a, dans son article 19, stipulé que les fonds des Caisses départementales scolaires doivent être affectés par priorité à couvrir la part des communes dans la construction et la réparation des bâtiments scolaires.

M. Joulia donne lecture du rapport de la commission des finances concluant à la répartition des 7 millions à raison de 6.500.000 francs pour le financement de la quote-part communale dans le projet de construction de quatre classes et de 500.000 francs pour l'achat de mobilier scolaire.

M. Devèze demande que la commission scolaire étudie les

probabilités des effectifs pour les rentrées 1954-1955-1956, regrette que la loi Barangé soit détournée de sa destination primitive et demande au conseil d'élever une protestation contre l'attitude de la police parisienne pendant les manifestations d'étudiants.

MM. Monsel, Joulia, Mme Lorrain, soutenus par leurs collègues de la majorité, refusent de s'occuper de cette dernière question qu'ils estiment étrangère aux attributions du conseil.

M. Comeau s'élève contre l'affectation de tous les crédits de la loi Barangé à la construction et désire qu'une partie importante de ceux-ci reste affectée à l'achat de matériel éducatif.

M. Monsel lui répond qu'un effort important a été fait au cours des dernières années, tant pour le matériel éducatif que pour la construction des locaux et déclare que le matériel éducatif jugé nécessaire sera à acquérir sur le budget scolaire de la ville.

Le Conseil évoque ensuite la question des baraquements scolaires construits sur un terrain de la ville et dont le lycée de jeunes filles envisagerait de modifier l'affectation au bénéfice de l'enseignement secondaire et au détriment des cours primaires préparatoires.

Preennent plus spécialement part à cette discussion : MM. Monsel, Schreder, Dupérier, Biajoux et Devèze.

Il est décidé, par 22 voix et 5 abstentions, les conseillers communistes s'abstenant, d'utiliser les fonds de la Caisse départementale selon la proposition faite par la commission des finances.

4° Transformation d'un projet de construction de deux classes au groupe scolaire de Montretout en un projet de construction de quatre classes :

Les rapporteurs des commissions des travaux et des finances donnent lecture des rapports qui concluent à l'adoption du projet présenté par la Municipalité, projet dont le montant s'élève approximativement à 13 millions, y compris l'acquisition du mobilier, et qui sera financé pour 6.500.000 francs par les fonds de la Caisse départementale scolaire, pour 4.500.000 francs par la subvention de l'Etat et du département et pour le surplus par les fonds libres de l'exercice en cours, la régularisation étant faite au budget additionnel de 1954.

M. Monsel remet un vœu tendant au dépôt par les Parlementaires d'un projet de loi rendant obligatoire, en ce qui concerne la taxe locale sur le chiffre d'affaires, la domiciliation des entreprises de construction dans la commune où se réalisent les travaux, la totalité du produit de la taxe devant rester à la commune pour lui permettre de faire face aux charges supplémentaires résultant des nouvelles constructions.

Une discussion s'établit entre MM. Monsel, Dupérier, Devèze et Lemonnier.

Les deux conseillers du groupe de M. Salles sont, *a priori*, opposés à la suppression du plafonnement sur les taxes locales, ce qui désavantagerait des petits communes et demandent le renvoi à la commission des finances.

Le conseil décide de renvoyer ce vœu à ladite commission.

Le projet de construction de quatre classes, mis aux voix, recueille l'unanimité.

5° Avis sur le compte de gestion du receveur municipal pour les opérations de l'exercice 1952 :

M. Joulia, rapporteur de la commission des finances, donne lecture du rapport favorable à l'approbation de ce compte.

Le conseil, à l'unanimité, décide d'émettre un avis conforme à celui de la commission des finances.

6° Avis sur le compte administratif du Maire pour les opérations de l'exercice 1952 :

M. Joulia donne lecture du rapport de la commission des finances proposant de donner un avis favorable à l'approbation, par l'autorité supérieure, de ce compte qui donne, à l'état final, les résultats suivants :

ACTIF :

— Excédent de recettes à la clôture.....	75.203.168
— Restes à recouvrer et recettes à réaliser.....	2.564.090
	<hr/>
	77.767.258
— Restes à payer, dépenses engagées et mise en réserve obligatoire.....	41.999.541
	<hr/>
	Excédent de l'actif..... 35.767.717

M. le Maire, après avoir demandé aux conseillers s'ils avaient des questions à lui poser, propose de se retirer, conformément à la loi. Le conseil, sur proposition de M. Salles, déclare que ce retrait est inutile.

M. Comeau demande la parole et il reproche à la Municipalité les 35 millions d'excédent ressortant de ce compte administratif soit 26 % du montant du budget.

Selon l'orateur, les fonds ne seraient, du fait de cet excédent inemployé, utilisés qu'avec un retard sensible, ce qui, en raison de la dévaluation continue de l'argent, constituerait une erreur d'administration. Il demande que le revenu des différentes taxes soit estimé au plus juste. Il déclare que le groupe communiste votera contre la gestion.

M. le Maire fait remarquer à l'orateur qu'il est indispensable d'avoir un excédent de recettes important qui donne l'aisance de trésorerie indispensable et qui permet certaines réalisations sans qu'il soit nécessaire d'avoir recours à des impositions, que d'ailleurs, il n'y a pas eu dévaluation et que le pouvoir d'achat s'est plutôt amélioré.

M. Dupérier partage le point de vue du Maire en ce qui concerne l'excédent de recettes et dit qu'il votera le compte administratif car celui-ci n'est que le résultat de l'exécution de décisions du précédent conseil. Il ajoute qu'il est habituel de sous-estimer les recettes et que ce n'est pas là une mauvaise politique.

Le Conseil, sous la présidence de M. Monsel, 1^{er} adjoint, passe alors au vote. Les conseillers de la majorité et du groupe de M. Salles votent pour l'approbation, les conseillers du groupe communiste votent contre.

M. le Maire ne prend pas part au vote.

7° Vote du budget additionnel de 1953 :

M. Joulia donne lecture du rapport de la commission des finances concluant à la sincérité du bilan présenté par la Municipalité, ce rapport fait état de certaines remarques effectuées par MM. Dupérier et Devèze sur le rapport de M. le Maire et des réponses fournies par ce dernier.

M. Dupérier déclare que l'excédent de 30 millions provient d'une plus-value de recettes et d'une sous-estimation de principe qu'il approuve, mais il déclare qu'il n'y a pas là de science financière. En conséquence, il ne fait pas siennes les félicitations à la Municipalité figurant au rapport de la commission des finances.

Le Conseil passe au vote et décide, par 22 voix contre 5, celles du groupe communiste, de voter les chapitres additionnels de 1953 de la ville présentés par la Municipalité, équilibrés en recettes et en dépenses à la somme de 132.246.720 francs, répartis comme suit :

RECETTES :	
Excédents de recettes des exercices antérieurs.....	75.203.168
Restes à recouvrer et recettes justifiées des exercices antérieurs	6.242.358
Recettes supplémentaires et nouvelles.....	50.801.194
TOTAL.....	132.246.720
DÉPENSES :	
Restes à payer, dépenses non réglées des exercices antérieurs et mise en réserve obligatoire.....	42.088.265
Dépenses supplémentaires et nouvelles.....	90.158.455
TOTAL.....	132.246.720

Dans les dépenses nouvelles figure un crédit de 100.000 francs pour subvention complémentaire au C.S.O.

8° Avis sur le budget additionnel de 1953 et le compte administratif de 1952 du Bureau de Bienfaisance :

M. Joulia, rapporteur de la commission des finances, donne lecture du rapport de cette commission proposant au Conseil d'émettre un avis favorable à l'approbation de ce budget par l'autorité supérieure.

Mme Maloïsel et M. Primel posent diverses questions d'ordre social : excédent du Bureau de Bienfaisance, situation des retraités hospitalisés comme indigents à Lelégard auxquels n'est pas ristourné le 10 % de leur retraite, ristourne à laquelle ils auraient droit.

M. le Maire donne certaines précisions, indique la nécessité d'avoir un excédent de recettes au Bureau de Bienfaisance et

effectuera une enquête d'information sur la réalité du droit à ristourne en faveur des retraités.

L'avis favorable mis aux voix est voté par les conseillers du groupe de la majorité et du groupe de M. Salles, abstention des communistes. En conséquence, la décision suivante en résulte :

Décide, par 22 voix et 5 abstentions, celles des conseillers du groupe communiste, d'émettre un avis favorable à l'approbation par l'autorité supérieure, d'une part, du compte administratif qui fait apparaître au 31 mars 1953 un excédent de recettes de 1.732.998 francs, d'autre part, du budget additionnel de 1953, qui se récapitule comme suit :

Recettes.....	1.970.296
Dépenses.....	1.173.519

Excédent de recettes..... 796.777

9° Avis sur le budget additionnel de 1953 des Etablissements Hospitaliers de Saint-Cloud :

M. Joulia donne lecture du rapport de la commission des finances.

Le groupe communiste demande par la voix de M. Biajoux, une augmentation du chapitre « Dépenses des services et frais généraux », la réduction de ce chapitre entraînant la suppression des vêtements et du matériel fournis par l'hôpital aux hospitalisés.

L'avis favorable mis aux voix, recueille les voix de la majorité et du groupe de M. Salles, votent contre le groupe communiste.

En conséquence, la délibération suivante en résulte :

Le Conseil décide, par 22 voix contre 5, d'émettre un avis favorable à l'approbation par l'autorité supérieure du budget additionnel de 1953 des Etablissements Hospitaliers de Saint-Cloud, équilibré à la somme de 44.913.260 francs.

10° Avis sur le budget primitif de 1954 des Etablissements Hospitaliers de Saint-Cloud :

M. Devèze évoque la question du logement des internes attachés à l'hôpital et des problèmes concernant l'hygiène, notamment des tuberculeux.

M. Comeau critique la manière dont est établi ce budget en ajoutant les dépenses aux recettes, ce qui entraîne des restrictions sur des dépenses nécessaires.

M. Dupérier commente certains passages du rapport et signale que l'Administration fixe les prix de journée mais qu'elle ne peut s'opposer à un minimum de dépenses indispensables.

L'avis favorable, mis aux voix, recueille les votes des conseillers de la majorité et du groupe de M. Salles, vote contre le groupe communiste; en conséquence, la délibération suivante en résulte :

Le Conseil décide, par 22 voix contre 5, d'émettre un avis favorable à l'approbation de ce budget par l'autorité supérieure, budget équilibré en recettes et en dépenses à la somme de 129.175.668 francs.

11° Rémunération du personnel enseignant chargé de la surveillance des cantines scolaires et de l'interclasses :

Le Conseil, sur proposition de M. le Maire, décide de rémunérer le personnel enseignant chargé de la surveillance des cantines scolaires et de l'interclasse sur la base de 1 h. 45 au lieu de 1 h. 30.

12° Examen d'un projet de règlement du Conseil Municipal :

Le projet de règlement du Conseil Municipal, présenté par M. Devèze, est lu par M. le Maire avec les modifications que la Municipalité propose d'y apporter. Le projet de procès-verbal modifié, notamment en ce qui concerne l'article 15 sur la rédaction du *Bulletin Municipal* auquel est substitué le vœu présenté au début de la présente session par M. Dupérier, est voté à l'unanimité.

..

Le Conseil ayant épuisé les questions de son ordre du jour passe aux questions diverses.

M. Salles pose diverses questions sur l'achat possible de l'immeuble du Commissariat de police, la pose de panneaux « stop » aux croisements dangereux de la ville, la poursuite des travaux boulevard de la République.

M. Joulia présente divers vœux tendant à la mise à la disposition des organisations laïques ou confessionnelles du terrain

de sports Hachette et à une étude accélérée de l'aménagement du terrain de la Passerelle, puis pose diverses questions sur la circulation quai Carnot et sur l'interdiction de circulation sur le marché des Coteaux.

M. Biajoux, au nom du groupe communiste, pose diverses questions, notamment sur les émissions de fumée de la blanchisserie de la rue des Milons, sur l'état des trottoirs à la Passerelle, avenue Bernard-Palissy, sur l'éclairage de la rue de la Redoute et sur la nécessité d'un camion pour desservir le gymnase, puis propose deux vœux demandant, d'une part, que le Conseil s'oppose aux constructions et agrandissements de locaux industriels dans le bas de Saint-Cloud et réserve les terrains pour espaces verts, d'autre part, que soit créée par l'Éducation Nationale une classe d'enfants retardés dans les groupes scolaires, notamment au groupe du Centre et aux Coteaux.

M. Benoît pose une question concernant les affaissements au bas de la rue Dailly.

Sur proposition de M. Biajoux, le Conseil, après diverses interventions, notamment de M. Devèze, qui expose les motifs de la démission de la majorité des conseillers généraux de Seine-et-Oise, adopte, à l'unanimité, un vœu de M. Biajoux réclamant une participation de l'État, égale au moins à 50 % des dépenses d'assistance à la charge des départements et demandant que les commissions départementales soient composées, dans leur grosse majorité, des élus municipaux et départementaux et, par 22 voix contre 5, un vœu de M. Devèze approuvant la démission de la majorité des conseillers généraux de Seine-et-Oise et souhaitant que dans le cadre d'une loi à intervenir, l'État verse une subvention égale à 50 % au moins des dépenses d'assistance du département de Seine-et-Oise.

Un vœu de M. Dupérier, demandant la suppression des décrets ayant pour but de porter atteinte aux libertés communales, recueille l'unanimité.

..

La séance publique est levée et le Conseil, en séance secrète, donne son avis sur divers dossiers d'assistance et demandes de sursis d'incorporation.

Vu : *le Maire*,
F. CHAVETON.

Le Secrétaire de séance,
Signé : A. LEMONNIER.

Saint-Cloud hier et aujourd'hui

XVII. - La rue Dailly

(Suite et fin)

Avant de quitter le Rond-point, jetons un coup d'œil derrière nous. Nous voyons, juste à l'angle, un joli kiosque de pierre dont le toit est encapuchonné d'un lierre aussi pittoresque qu'envahissant. Il est la pointe extrême du beau parc qui entoure l'ancienne propriété de M. de la Ferrière; la maison est une belle construction de style Louis XVI avec, sur la façade, de gracieux panneaux décoratifs et des ferronneries du même style. On sait que la fille de M. de la Ferrière épousa M. Monestier, député de la Lozère, et légua la propriété à cette belle œuvre des Servantes du Sacré-Cœur, qui rend tant de services à la population de Saint-Cloud.

Ce petit kiosque est de ceux qui existent dans toutes les anciennes propriétés : les propriétaires n'y mettent jamais les pieds, mais cela fait bien dans le paysage.

Poursuivons notre descente de la rue Dailly, désormais composée de belles maisons entourées de grands jardins. Toutes ces maisons ont été habitées par des personnalités du temps de Napoléon III et même après son règne, et plusieurs d'entre elles ont laissé des souvenirs galants et parfois même tragiques.

Arrêtons-nous spécialement au n° 26, maison très importante habitée longtemps par M. Chevrillon, de l'Institut. C'est ici que, après la Libération, a été installée, par la Municipalité, la *Maison des Jeunes et de l'Éducation Populaire*. Elle abritait en outre divers services de la Mairie, notamment la bibliothèque, une salle de lecture, le musée, des salles d'exposition, et même, dans le jardin, une salle de conférences et de cinéma.

Mais la Mairie eut le louable souci de rendre cet immeuble à usage d'habitation et, dans ce but, fit construire les vastes locaux

du *Centre Culturel*, rue des Ecoles, et transforma en salle de spectacle l'ancienne salle de gymnastique, rue Hébert.

Le propriétaire vendit l'immeuble au *Centre de Rééducation Fonctionnelle* pour les mutilés du travail, organisation hautement louable, mais qui ne permit pas d'utiliser l'immeuble au profit des habitants de Saint-Cloud.

Au n° 23 se trouve la grille du jardin d'une maison de la place Deville; cet immeuble, qui date du xviii^e siècle, est une des rares anciennes maisons qui aient échappé à l'incendie de 70; elle possède de très fines boiseries Louis XVI dans le décor de l'époque. Ultérieurement, des carreaux vernissés sont venus en altérer l'esprit ancien.

Devant le 22 bis, admirez cette superbe borne qui indique que nous sommes à 9 kilomètres du parvis Notre-Dame. Cette borne doit dater du percement de la route, en 1940, car aujourd'hui, on n'en taillerait plus de si majestueuse. Mais songeons à tous les véhicules qu'elle a vu passer devant elle depuis 113 ans : brouettes, chariots et charrettes de tous les temps; pataches et diligences sous Louis-Philippe; fiacres et calèches sous le Second Empire; phaétons et tilburys, bicyclettes, motocyclettes, autos, cars, et même chars sous les III^e et IV^e Républiques; enfin — contraste piquant avec les bolides — les petites poussettes que des dames, souvent élégantes, poussent ou traînent pour faire leur marché... Quant aux chevaux, n'en parlons pas : ils n'appartiennent plus, hélas, qu'à la légende.

D'ailleurs, la circulation fracassante de la rue Dailly a, heureusement pour les riverains, singulièrement diminué depuis l'autoroute, qui pompe opportunément la majeure partie du trafic et du vacarme.

Au n° 22, la grande maison est ornée d'un cartouche dans lequel est gravé un S surmonté d'une couronne de comte. Elles sont très rares à Saint-Cloud les maisons armoirées. Cet écusson porte le chiffre de son propriétaire, le comte de Laval de Scriveries, qui a fait construire cette propriété sous le Second Empire. Comme son parc descendait jusqu'à la Seine, il a été coupé en deux par le chemin de fer des Moulineaux, en 1889, mais une passerelle avait été construite, au-dessus de la rue Dantan et des voies, pour relier les deux parties de ce beau jardin. Aujourd'hui, la passerelle a disparu et le jardin vers la Seine est loti pour terrain à bâtir.

Rappelons un souvenir plus récent : c'est dans cette maison qu'a fonctionné le *Secours National* qui a rendu de grands services à la population pendant la guerre 1939-40.

Le n° 18 nous arrête devant un cartouche en marbre blanc, avec ses élégantes volutes du xviii^e siècle : il provient d'Aix-en-Provence et comporte, sur son écusson, une série de petits morceaux de marbre de couleurs différentes. Ce curieux motif ornemental a été apporté ici par son propriétaire, le regretté M. Benzech père, l'architecte plein de goût et de talent qui est, entr'autres, l'auteur de la charmante chapelle de Notre-Dame des Aïrs, au Val-d'Or.

Il a d'ailleurs enrichi sa maison d'un magnifique escalier en chêne massif, datant du xvii^e siècle et provenant de l'hôtel où a logé Charlotte Corday, à Paris, la veille du jour où elle assassina l'odieux Marat. C'était l'hôtel de la Providence, 19, rue des Vieux-Augustins, aujourd'hui rue d'Argout.

Au 21 s'ouvre la belle grille du jardin de l'immeuble Poutalé, importante construction surmontée d'un belvédère, comme le sont encore quelques rares maisons de Saint-Cloud. Mais il en est des belvédères comme des kiosques : on n'y voit jamais monter personne... Sœur Anne n'est plus de notre époque !

Plus bas, nous coupons la très ancienne rue Vauguyon, dont j'ai déjà parlé.

À l'un des angles, au n° 14, se dresse une haute et ancienne maison de campagne, habitée jadis par des notables de l'époque et à laquelle se rattachent des souvenirs galants du temps de Napoléon III; son beau jardin renferme une large tonnelle de rosiers de plus de 50 mètres de longueur.

À côté se rencontre une grande annexe en bois qui intrigue les passants : c'est la salle d'armes de MM. Muel qui, de père en fils, cumulent à Saint-Cloud les fonctions de notaires et d'escrimeurs expérimentés.

En face, au n° 17, se dresse l'important immeuble Belmontet, dont la famille a laissé de nombreux souvenirs dans l'administration municipale de Saint-Cloud. Son nom fait ailleurs partie de la trentaine de maires, adjoints ou conseillers, qui voient leur nom immortalisé sur les plaques bleues de notre ville, à côté des noms de Foch, Joffre et Clémenceau.

À notre droite, au 11 bis, une grille s'ouvre sur un jardin broussailleux; c'est le terminus du très grand jardin dépendant du commissariat de police, et qui part de la crypte de l'ancienne collégiale (sous le buste de Gounod), pour aboutir ici. Il est assez étroit, mais doit être un des plus longs jardins du centre de Saint-Cloud (environ 150 mètres).

Tout à coup, notre rue s'élargit notablement. À la hauteur du marché, les trottoirs deviennent fort larges et la rue, qui plus haut, ne contenait que maisons particulières et jardins, devient commerçante dès deux côtés jusqu'à la place.

Je ne décrirai pas le large espace ouvert réservé au marché : les jeudis et dimanches matin s'y pressent en foule les ménagères qui font allègrement la corvée des provisions. On n'y rencontre malheureusement plus, comme quelquefois encore en province, les traditionnels costumes nationaux. Il y a bien longtemps que, dans l'Île-de-France, maraîchers et maraîchères s'habillent comme les Parisiens et Parisiennes !

Mais le Conseil municipal, toujours soucieux d'embellir la ville, ne pourrait-il planter quelques arbres dans le marché ? Des paulownias, par exemple, avec leurs branches en parasol et leurs clochettes mauves odoriférantes, donneraient à cet emplacement un décor plus accueillant. Ils formeraient un agréable coin de verdure et l'on pourrait s'y asseoir à leur ombre, les jours où ne se tient pas le marché.

A ce propos, pourquoi ne planterait-on pas aussi des arbres sur les larges trottoirs de la rue ? Cela égayerait considérablement cette grande artère. Pour ne pas obscurcir les maisons, on pourrait, par exemple, planter des sorbiers, dont le feuillage est léger et dont les fruits rouges en automne, sont très décoratifs et font le bonheur des grives, ou, faute de grives... des merles.

Je ne peux clore cette randonnée sans rappeler que la rue Dailly, percée en 1840, s'appela d'abord Route royale départementale 185, puis Route Impériale, puis rue Impériale, puis route nationale après 1870; puis enfin rue Dailly, à une date que je n'ai pu encore préciser. Cette percée fit disparaître un ensemble très ancien et très pittoresque de rues et de maisons; notamment la rue du Bœuf couronné (qui tirait son nom d'une enseigne) et partait de la rue Royale; cette rue se continuait par la rue Saint-Médard, après un brusque crochet, et cette dernière rejoignait la grande rue Houdée (aujourd'hui rue Audé). A l'angle de la rue du Bœuf couronné et de la rue Saint-Médard, se trouvait la chapelle Saint-Médard, datant du XIII^e siècle, mais reconstruite au XV^e. Désaffectée au XVIII^e siècle, elle avait été transformée en maison et vendue aux enchères en 1776, malgré les vives protestations — déjà alors ! — de ses locataires.

Avant de regagner la place, descendons par le petit escalier à gauche qui nous fait rejoindre la vieille rue Audé, très en contrebas depuis le percement de la rue Dailly. Nous croisons la rue Dantan qui date du percement du chemin de fer, puis la vieille rue du Nord.

Au n° 4 de la rue Audé s'élève une grande bâtisse du XVIII^e siècle. Sa grande porte cochère est ornée d'un heurtoir avec ferronnerie Louis XV; elle est accostée, vers la rue et la cour, de quatre grosses bornes de pierre encerclées de fer, ainsi que de plaques de métal sur les vantaux, ce qui devient rare à Saint-Cloud. A part cela, il n'y a rien de caractéristiques ni dans l'immeuble, ni dans ses vastes caves.

Tournons à gauche et, à deux pas, sur le quai Carnot, se trouve au n° 14, la plaque rappelant qu'à cet emplacement, en 1677, fut fondée la « Fabrique de Porcelaines de Saint-Cloud ». Il ne reste rien du bâtiment de l'époque.

Cette partie du quai, depuis le pont, s'est appelée autrefois rue de la Corderie, puis rue de la Faïencerie, puis rue de la Marchandise au XVIII^e siècle, probablement à cause des marchandises qu'on y débarquait; puis, tout le quai vers Suresnes s'est appelé rue du Port, du nom du « Port aux Petits Caterets » auquel il conduisait, ce port étant situé sur la Seine à la hauteur de la sente Feudon.

Il figure encore sous ce nom en 1816; mais, après la suppression de ce petit port, on l'appela simplement quai de Saint-Cloud jusqu'à l'assassinat du Président Carnot, dont on lui donna le nom en 1894.

Ne vaudrait-il pas mieux l'appeler quai de la Faïencerie ? Ce nom rappellerait une page de l'histoire artistique de Saint-Cloud, tandis que Carnot appartient à l'histoire de France et n'a aucun rapport avec Saint-Cloud et son histoire.

Nous revoici maintenant au pont et sur la place après avoir effectué une petite promenade de 4 ans à travers le vieux Saint-Cloud et le Bulletin Municipal (depuis décembre 1949 déjà !)

Pour que notre ronde autour de Saint-Cloud soit complète, je devrais encore vous inviter à suivre votre guide dans les pittoresques satellites du vieux Saint-Cloud, c'est-à-dire parcourir avec vous les vallonnements des Coteaux, à la recherche de ses anciens vignobles; monter à l'assaut des plateaux du Val-d'Or et rappeler les lieux-dits aux noms pittoresques et parfois même rabelaisiens; escalader les pics de Montretout et rappeler les phases historiques de son combat; nous reposer enfin sous les frondaisons majestueuses du parc en évoquant son passé tout gonflé d'histoire.

Avec vous je devrais donc continuer à partager le fruit de mes longues et patientes recherches aux différentes archives, dans les bibliothèques et chez les concitoyens qui m'on toujours fait si bon accueil quand j'ai recueilli leurs souvenirs.

Mais vous devez commencer à être fatigués de mes randonnées et de mes bavardages. Moi aussi !

Mesdames, Messieurs, la visite est terminée.

N'oubliez pas le guide, s. v. p. !

Merci.... merci.... merci...

CLAVAREAU DE LA MENSBRUGE.

FIN

JETONS NOS PAPIERS

DANS UNE CORBEILLE

AVIS ET COMMUNIQUÉS

ASSOCIATION DES VIEUX TRAVAILLEURS DE FRANCE

Le 27 décembre 1953, la section de Saint-Cloud s'est réunie en Assemblée générale. MM. Rousseau et Lamblin, délégués de la Fédération, ont fait des exposés très complets au sujet de la situation des Vieux Travailleurs et des démarches entreprises pour obtenir une augmentation de la retraite.

Après la démission, pour raisons de santé, de Mme Bruneteau, présidente et fondatrice de la section, l'Assemblée a procédé à l'élection de son bureau. Ont été élus :

Président : M. Chavegrand.

Vice-Présidente : Mme Ménard.

Vice-président : M. Miglioli.

Secrétaire : Mme Gluck.

Secrétaire-adjoint : M. Steiner.

Trésorier : M. Ducros.

Trésorière-adjointe : Mme Joly.

Assistants : Mme Maloisel, M. Dufour, M. Battigliola.

Commission exécutive : Mmes Marais, Dufour, Rollet, Coat, Ley et Barbé. MM. Phaëton, Gluck et Magniez.

Le Comité du Logement

On nous communique :

Sous l'impulsion du Centre d'Action Sociale de Saint-Cloud, un Comité du logement vient de se constituer, dont le but est de tout mettre en œuvre (avec le concours de toutes les bonnes volontés), pour améliorer les conditions de logement sur le plan local.

A cet effet, un questionnaire est déjà en cours de distribution, par les soins des responsables de chaque quartier. Les renseignements recueillis à la suite de cette enquête, doivent permettre — connaissant les besoins et les possibilités de chacun — d'apporter des solutions à cet angoissant problème. Tel est en résumé l'objet de ce groupement.

En outre, le Comité se propose d'organiser fin février, à une date qui sera fixée ultérieurement et qui sera annoncée par voie d'affiches, une conférence de l'abbé PIERRE, dont l'action en matière de logement a été tout récemment mise en vedette par la grande presse.

Président d'honneur : M. le Maire de Saint-Cloud.

COMPOSITION DU BUREAU :

Président : M. FOULLAND.

Vice-Présidents : MM. Rhoné et Rollin, maire-adjoint.

Secrétaire : M. Clément.

Secrétaire-adjoint : M. Bel.

Trésorier : M. Pinault.

Trésorier-adjoint : M. Robail.

Il est opportun de rappeler ici l'utilité du Crédit Mutuel pour le pré-financement d'une construction mais

à la condition qu'il dispose de fonds suffisants. Il est évident qu'aucune action sérieuse ne saurait être entreprise, si au préalable, le Crédit Mutuel (qui n'a rien de commun avec les organismes récemment liquidés), n'est pas à même d'aider à la matérialisation de cette action. Aussi, nous invitons tous ceux qui ont des disponibilités à les confier à la caisse de Crédit Mutuel de Saint-Cloud qui sert un intérêt de 4 %, tout en assurant à tout moment la possibilité d'un retrait immédiat.

S'adresser au Centre d'Action Sociale, 28, rue Royale, les mardi, jeudi, vendredi, de 19 h. à 20 heures et le dimanche de 11 h. à 12 heures.

AMICALE MOTOCYCLISTE DE SAINT-CLOUD

L'Amicale Motocycliste de Saint-Cloud, qui compte parmi ses adhérents un champion de France de moto-cross, signale à nouveau les brillants succès remportés par ses membres, le dimanche 27 décembre, au trial de l'Empereur, à Fontainebleau.

Classement général catégorie cross 500 cm³ : 1^{er} Charrier; tourisme 500 cm³ : 1^{er} Tardif; cross 350 cm³ : 1^{er} Tardif; tourisme 250 cm³ : 1^{er} Charrier; 175 cm³ : 2^e Letang; 500 cm³ : 2^e Bonet; 175 cm³ : 3^e Rolin; 500 cm³ : 3^e Owens; 4^e Tosh.

Challenge inter-club 2^e A.M. : S. C.
Félicitations à tous.

ASSOCIATION DE FAMILLES DE SAINT-CLOUD

Siège social : 42, rue des Tennerolles, Saint-Cloud

Les familles sont représentées et défendues auprès des Pouvoirs publics par les délégués des Associations familiales, seuls habilités à cet effet et consultés au sujet de tout projet de loi ou règlement intéressant les familles. Elles-même ne seront entendues qu'en fonction de l'appui que leurs adhérents apporteront aux Associations familiales.

Cette action de défense s'impose aujourd'hui plus que jamais. L'Association de Familles de Saint-Cloud (siège : 42, rue des Tennerolles, permanence tous les dimanche au siège, de 10 h. à midi), vous renseignera sur toutes questions touchant les familles, allocations familiales, aide aux mères de familles, orientation professionnelle, logement, etc.

L'adhésion à l'Association de familles de Saint-Cloud, cotisation 200 francs, donne droit à l'abonnement au périodique familial mensuel *L'Information Familiale de Seine-et-Oise*.

LE TENNIS-CLUB DE SAINT-CLOUD

Informe ses membres que, si les conditions atmosphériques le permettent, les courts seront mis à leur disposition, pour la saison 1954, à partir du samedi 17 avril.

Les personnes qui seraient intéressées par la pratique du tennis peuvent demander tous renseignements et conditions d'adhésion à M. A.-J. COUCKE, 121, rue des Tennerolles, Saint-Cloud. (Tél. : Mol. 40-87).

MÉDECINS DE SAINT-CLOUD

ASSURANT LE SERVICE DE GARDE DES DIMANCHES ET JOURS FÉRIÉS

D ^r BENEZECH	18, rue Dailly	Mol. 28-54
D ^r DERVILLÉ	76, boulevard de la République	Mol. 49-56
D ^r GODARD	20 bis, rue Armengaud	Mol. 49-06
D ^r ISSERLIS (Mme)	10, rue de Buzenval	Mol. 45-89
D ^r LOUIN	6 ter, rue des Ecoles	Mol. 40-44
D ^r MAY-FOUGEROUSE	1 bis, avenue du Maréchal-Leclerc	Mol. 44-21
D ^r NICOLI	18, rue des Viris	Mol. 49-19

TOUR DE GARDE POUR L'ANNÉE 1954

N O M S	JANV.	FÉVR.	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL.	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DÉC.
DERVILLÉ	1	14		4	9	20		1	19		1	5
ISSERLIS	3	21		11	16	27		15	26		7	12
GODARD	10	28		18	23		4	8		3	11	19
LOUIN	17		7	19	27		11	22		10	14	25
BENEZECH	24		14	25	30		14	29		17	21	
MAY-FOUGEROUSE	31		21		1	6	18		5	24	28	
NICOLI		7	28		2	13	25		12	31		26

TOUR DE GARDE DES PHARMACIENS DE SAINT-CLOUD ANNÉE 1954

N O M S	JANV.	FÉVR.	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL.	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DÉC.
BAILLY	24		21		16		11 et 14		5	31	1	26
GROSJEAN	31		28		23 et 27		18		12		7 et 11	
LANDRY		7		4	30		25		19		14	25
MARÉCHAL		14		11		6 et 7		1	26		21	
MIGNARD		21		18 et 19		13		8		3	28	
PERROTIN	3	28		25	1	20		15		10		5
RICQUIER	10		7		2 et 8	27		22		17		12
THOMAS	1 et 17		14		9		4	29		24		19

M. et Mme GROSJEAN, successeur de M. MORINEAUX.

M. MIGNARD, successeur de M. ESCURE.

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

Mois d'Octobre

Philippe, Louis, Georges, Raymond Millon. — Bernadette, Geneviève, Janine Noël. — Jean, Michel Pigeat. — Martine, Simone Brancourt. — Jacqueline Nonin. — Marciano, Aldo Modolo. — Pierre, Raymond, Marcel Soreau. — Jacqueline, Denise Jallut. — Marc André, Marcel, Frédéric Dumez. — Michel, Jean, François Discour.

Mois de Novembre

Gérard, Pierre, Alexandre Voisine. — Christine, Simone, Marie Forces. — Claude, Jean Campani. — Joseph, Marcel, Albert Louk. — Alain, Robert Hénault. — Jacques, Raymond, Désiré Chicot. — Véronique Rhone. — Jean, Eric Trode. — Gilbert, Joseph, Emile Péchard. — Sophie Chambon. — Didier, Georges, Richard Goupy.

Mois de Décembre

Monique Pavard. — Françoise, Odette Gautheron. — Bernard, Alain, Thierry Dupont. — Patrick, Henri Devaux. — Denis, Alphonse Langlois. — Philippe, André Tacquet. — Arlette, Gilberte Cros. — Daniel Le Bougonnec. — Geneviève, Ambroisine, Marguerite Pernes. — Ghislain, Daniel David. — Monique, Marie, Victoria Henoux. — Nathalie, Marie, Noëlle Ravaisse. — Patricia, Yvonne, Marthe Mallet. — Jacques, Gérard, Eugène Migot.

MARIAGES

Mois d'Octobre

Fernand, Paul Biondi et Francine, Pierrette Marty. — Esprit, Marcel Bourinne et Andrée Toulouse. — Pierre, Marie Coutureau et Jeannine, Marcelle Plouvier. — Paul, Joseph Lebosse et Marie, Louise Madiot. — Gaston, Pierre Daquin et Paulette, Judith Perraudin. — Pierre, Georges Menat et Monique, Ida Palu. — Henri, Emile Fantome et Micheline, Marie Vetter. — Fred, Albert Lachize et Madeleine Moyano-Becares. — Pierre, Victor Leday et Suzanne, Marie Tiers. — André, Raoul Acacio et Simone Vizet. — Jean, Jacques Peytour et Marie, Louise Lavigne. — René, Albert Kine et Antoinette Calzavara. — Robert, Louis Gabriel et Germaine, Marcelle Tricot. — Julien, Léon Debove et Liliane Calligaro.

Mois de Novembre

Gérard, Georges Lamy et Antoinette, Alix, Yvonne Dantan. — Guy, Philippe Calvert et Rosine, Alida Nirrengarten. — Michel, Camille Robert et Thérèse, Juliette, Marie Tollitte. — Julien, Marcel Pinot et Marie, Honorine Biarèse. — Octave, Paul, Léon Vandel et Gabrielle, Louise Andrault. — Antonio, Giovanni Dal Pos et Marcelle Turbet. — Fernand, Antoine Lang et Madeleine, Marguerite Lemoine. — Gérard, Jacques Gantreau et Jacqueline, Claude Silvestre. — Henri, Marcel, Lucien Devaux et Henrienne, Alice Novak.

Mois de Décembre

Max, Daniel Perdue et Eliane Wormser. — Amédée Adam et Geneviève, Françoise Fagothey. — Claude, Jean Brécharde et Yvette, Lucienne Coulloux. — William Croce et Anneliese, Frieda, Bertha Weidig. — Jean, Henri, Maurice Frochot et Madeleine,

Henriette Rivière. — Jacques, Eugène Rolleri et Yvonne Brianc. — Georges, Edouard Tournebise et Monique, Georgette Gallienne. — Gilbert, Ferdinand Bourdeau et Muguette Coissandeau. — Raymond, Marcel Noël et Yvonne, Pauline, Marie Greuillet. — Hubert, Gérard Allait et Suzanne, Ginette Faivre. — Charles, Victor Bouilloux et Marie, Madeleine Gilbert. — André, Jean Poinsot et Suzanne Aublanc. — Edouard Marcoin et Marie Chevreux. — Louis, Emile Simon et Marie Richebœuf. — Jacques, Pierre Malterre et Odile, Yvonne Demanneville. — Jean, Bernard Basiletti et Ginette, Juliette Carlier.

Mois d'Octobre

Mary-Anne Spittle, veuve Hervouet des Forges, 92 ans. — Clotilde-Madeleine Carré, 72 ans. — Robert-Jules-Victor Gautier, 74 ans. — Antoinette-Louise Debaine, veuve Vidal, 76 ans. — Françoise-Evelina Pardo, veuve Rogier, 78 ans. — Auguste Marteau, 80 ans. — Emile-Claude Bellat, 47 ans. — Henri Journet, 81 ans. — Adolphe-Jean Bourgne, 75 ans. — Alfred-Emile-Désiré Laurens, 50 ans. — Sylvie-Marie Catteloy, veuve Hoffre, 65 ans. — Léontine-Angèle Dorve, veuve Valentin, 72 ans.

Mois de Novembre

Clara Régnier, veuve Bernard, 81 ans. — Marcel-Roger Hon, 62 ans. — Eugène-Henri Rodier, 87 ans. — Michel Périgault, 3 mois. — Marie-Fernande Giraudet, femme Grisei, 46 ans. — Pierre-Alexandre Rouhault, 59 ans. — Berthe-Henriette Sevin, veuve Schlernitzauer, 78 ans. — Marie-Louise Arrivé, femme Crepeau, 75 ans. — Jeanne-Cécile Fautrel, veuve Oursel, 95 ans. — Fernande-Jeanne Merand, femme Laffont, 54 ans. — Valentine-Jeanne Thomas, femme Leyrie, 76 ans. — Gaston-Joseph-Antoine Peuré, 69 ans. — Lucie-Augustine Guillot, veuve Auriou, 90 ans. — Marie-Marguerite Blancard, femme Laurens, 79 ans. — Ernest-Joseph Vasseur, 83 ans.

Mois de Décembre

Léonie-Julie Goovaerts, femme Prévot, 63 ans. — Catherine Beaufils, femme Rossé, 59 ans. — Antoine Faimali, 26 ans. — Véronique-Claude-Solange Millot, 4 ans. — Jules-Léon Leboucher, 85 ans. — Pierre Masson, 70 ans. — Charles-Antoine Blot, 64 ans. — Victorin Rossé, 77 ans. — Mauricette-Marie-Louise Berthelot, 30 ans. — Albert-Louis-Ernest Crabol, 63 ans. — Jules-Joseph-Alcide Chenu, 75 ans. — Maurice-Victor Gaudron, 63 ans. — Isabelle-Mathilde Remond, veuve Couderchon, 54 ans. — Marie-Antoinette Bourlon, 61 ans. — Albertine-Alexandrine Le Vallois, veuve Pissoat, 82 ans. — Marie-Fernande Haret, veuve Daloneau, 74 ans.

STATISTIQUE DE L'ÉTAT-CIVIL

Année 1953

Transcriptions diverses.....	47
Mariages	150
Divorcés	18
Reconnaisances	63
Naissances	525
Morts-nés	16
Décès	223